LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 85 Jeudi 12 janvier 1978 24 pages 25 cents

## EN BREF

### L'UNESCO à TdH

*L'UNESCO participera officiellement à Terre des Hommes en 1978 dans les domaines de l'éducation, la science et la culture.*

En page A 11

### Rapport Berger

*Dans la seconde partie du rapport d'enquête du juge Thomas Berger il est recommandé de tenter d'abord de régler dès maintenant les revendications territoriales des Amérindiens et prévoir les modalités devant réglementer la construction du pipe-line par la suite.*

En page B 7

### Situation de la femme

*Le gouvernement fédéral n'a mis en oeuvre que la moitié des recommandations faites par une commission royale d'enquête sur la situation de la femme en 1970.*

En page B 8

### Cosmonautes au rendez-vous

*La mission spatiale de Soyouz 27 s'est avéré un succès. C'est dans l'euphorie et la franche camaraderie que les quatre cosmonautes soviétiques ont célébré leurs retrouvailles.*

En page B 12

### Radio par téléphone

HELSINKI (AP) — Un Finlandais mécontent s'est adressé à la compagnie du téléphone. Il venait de recevoir une note "salée": 10,000 marks ($2,150) pour les deux mois précédents.

La compagnie fit une enquête, mais le compteur de communications fonctionnait bien et l'abonné devait bien cette somme — le centuple d'une note habituelle.

Un entretien particulier, à la maison, a permis de faire la lumière sur l'affaire, rapportent les journaux. Il s'avéra que c'était la fille de l'abonné, une adolescente, qui téléphonait presque tous les soirs à la BBC, à Londres, pour écouter les derniers airs "pop", une fois que maman et papa étaient couchés.

## SPORTS

### Chouinard rebondit

*Le gardien de but Sylvain Chouinard a fait volte face hier, en annonçant aux Marquis de Jonquière qu'il abandonnait définitivement le hockey. Chez les Marquis on considère le geste de Chouinard comme une vengeance personnelle...*

En page B 1

### Surprise au curling

*La première journée des éliminatoires régionales de curling a réservé plusieurs surprises aux compétiteurs. Un résumé complet de cet événement annuel apparaît...*

En page B 1

### Munger rejeté

*Suite à une décision des membres de l'exécutif de la Ligue junior régionale, Germain Munger pourrait bien mettre définitivement un terme à sa carrière d'instructeur...*

En page B 2

## SOMMAIRE


| | |
|---|---|
| — Arts et spectacles | A 10 |
| — Annonces classées | B 10 |
| — Bandes dessinées | B 9 |
| — Bourse | B 6 |
| — Bridge | B 9 |
| — Cinéma | A 10 |
| — Décès | B 11 |
| — Finance | B 5 |
| — Horoscope | B 9 |
| — Mots croisés | B 9 |
| — Mot mystère | B 9 |
| — Patron | B 10 |
| — Sports | B 1 |
| — Télévision | A 10 |


*Fermeture de l'hôpital d'Alma*

# Profonde inquiétude, mais aucune conséquence grave

**par Serge Cloutier**

ALMA — La fermeture de l'hôpital d'Alma a provoqué une inquiétude profonde et générale dans la population du comté de Lac-Saint-Jean, mais n'aurait pas eu encore de conséquences dramatiques et irrémédiables. Ces résultats d'une enquête succincte que nous avons faite hier n'empêche pas les rumeurs d'être parfois aiguës, et de provoquer un certain affolement.

Dans l'hôpital, il reste six malades, qu'on ne peut pas transporter. Si on avait pu le faire, l'institution serait déserte, mais les cadres et les infirmières et infirmiers y sont toujours à leur poste. Le laboratoire opère, et analyse des prélèvements sanguins, comme à l'habitude.

La porte de la clinique externe et la grande porte des ambulances sont fermées à clef, et on peut y lire, comme dans un magasin endommagé par un incendie: "Fermé".

Aucune conséquence grave de cette fermeture n'a été portée à la connaissance personnelle du directeur général de l'hôpital, nous a dit le docteur Marcel Perron. Celui-ci raconte qu'une certaine confusion a existé dans la population quand on a annoncé que les cliniques donnaient le service. Il s'agissait des cliniques privées de médecine familiale, et non pas des cliniques de l'hôpital, qui sont vraiment fermées. "Nous faisons ainsi un retour 25 ans en arrière, époque où l'hôpital d'Alma n'existait pas".

Pour les cas mineurs, qui fréquentent l'externe, ça va bien dans les cliniques privées qui sont ouvertes, à tour de rôle, jour et nuit et sept jours par semaine. Pour les cas graves, c'est l'exil à Jonquière au moins quand ce n'est pas Chicoutimi, Roberval, ou Dolbeau.

**L'exil**

Le principal ambulancier du comté, Ambulance Alma, n'a pas été surchargé de travail. L'affluence due au conflit est même assez faible: c'est tranquille. "Faut croire que les gens qui se font hospitaliser ailleurs qu'à Alma utilisent leurs propres moyens de transport."

La consigne pour Ambulance Alma, c'est d'avoir du personnel sur le qui-vive, de faire face à toute éventualité, de toujours se diriger vers l'hôpital le plus proche de l'accident ou du lieu de résidence du malade, et de ne pas se tenir responsable pour des circonstances qui auraient pu survenir par manque de véhicules-ambulances. Et des voyages urgents vers d'autres hôpitaux depuis la fermeture d'Alma, on en compte environ cinq.

**Jonquière**

Le centre hospitalier de Jonquière est sans doute celui que reçoit le plus de patients en provenance d'Alma, ce qui n'empêche pas des personnes du secteur Sud du comté d'aller accoucher, se faire soigner, ou souffrir à Roberval, tandis que ceux du Nord iraient à Dolbeau. A ce dernier endroit, pas tellement de places disponibles, et quelques patients reçus seulement. Quand aux malades qui allaient parfois de Dolbeau vers Alma, ils sont dirigés vers d'autres cieux plus cléments.

A Jonquière, on retrouve régulièrement huit ou neuf patients du secteur d'Alma, en obstétrique surtout. Les bébés d'Alma naissent donc à Jonquière en grand nombre. Incidemment, la pouponnière de l'hôpital de Jonquière héberge habituellement une quinzaine de poupons, alors qu'il y en a entre 20 et 25 depuis la fermeture d'Alma. Pour les femmes qui voient approcher leur date d'accouchement, cette situation revêt donc un caractère très sérieux, la plupart d'entre elles s'inquiétant des conséquences possibles d'un voyage à Jonquière.

A Jonquière encore, quelques urgences en provenance d'Alma, pour césariennes notamment. Mais, curieusement rapporte le directeur général, M. Bertrand Girard, il y a moins d'accidentés d'Alma à l'hôpital de Jonquière présentement qu'en temps normal. Les gens d'Alma seraient donc moins "sorteux et plus prudents."

Mais on ne prend pas de chance, on a augmenté les effectifs le soir et la nuit, tandis qu'il fallait augmenter aussi les services au laboratoire et en radiologie. En deux jours, au début de la fermeture de l'hôpital d'Alma, 76 cas de radiologie provenaient d'Alma, mais ça diminue sensiblement, précise encore M. Girard.

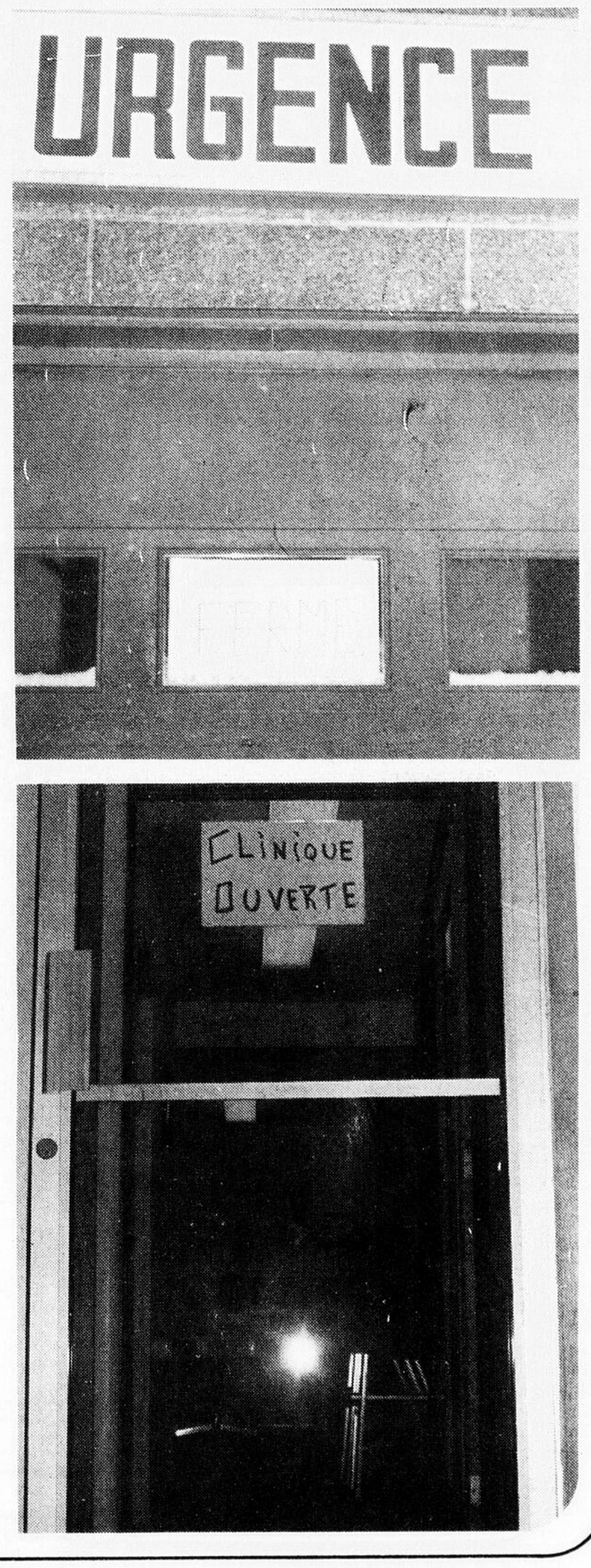
**Mobilisation**

Exception faite des préjudices moraux ou affectifs, qui sont difficiles à percevoir, nous n'avons pu recueillir de témoignages précis faisant état de préjudices physiques sérieux, mais l'inquiétude générale saute aux yeux, autant d'ailleurs que l'indifférence manifestée par le commun des mortels à l'égard de ce conflit à l'hôpital d'Alma.

Rappelons enfin que les cliniques sont fermées à Alma et les services médicaux sont inexistants depuis que le conseil des médecins et dentistes de l'institution a décidé, appuyé par le président de la corporation professionnelle des médecins du Québec, de retirer ces servics de l'hôpital, à cause du manque de services essentiels.

Depuis ce moment, et une fois le conseil d'administration décidé à fermer les cliniques et à évacuer l'hôpital, soit le six janvier, les cliniques privées de médecine se remplacent à tour de rôle. Là comme à l'externe de l'hôpital, c'est l'affluence, et les pharmaciens auraient même ajouté des heures d'ouverture pour remplacer la pharmacie de l'hôpital. Des médecins couchent dans leur clinique, et le service est interrompu, avec messages radiophoniques à l'avenant.

Pour revenir à la mobilisation, l'AFEAS a recueilli plusieurs appuis à ses démarches conjointes avec les Fermières: le Cercle des affaires d'Alma; les maires d'Alma, Métabetchouan, de Delisle, et les municipalités de Saint-Bruno, Saint-Gédéon, Lac-à-la-Croix, Saint-Henri-de-Taillon, Hébertville, Saint-André, Hébertville-Station, Saint-Coeur-de-Marie; la commission scolaire régionale; le comité de parents; les Chevaliers de Colomb; l'Aéroclub d'Alma; des syndicats de l'UPA; des comités de loisirs; la plupart des organismes de Saint-Nazaire; les Filles d'Isabelle; et même le président et le directeur général du CRD, MM. Paul Tremblay et Thomas-Eugène Simard.




Dernier recours:

## *Un médiateur spécial*

En page A 3



**MACHOIRES DE GLACE — La glace sculpte des dents de requin alors qu'un froid intense a saisi New York et tout le nord-est des Etats-Unis. Les vagues dans le port de New York n'étaient pas réchauffées par un soleil tiède de janvier et la température est descendue à 12 degrés.** (Téléphoto PA)

# La vague de froid fait 20 morts aux E.-U.

NEW YORK (Reuter) — Le froid polaire accompagné de vents violents et de chutes de neige, qui s'est abattu sur les Etats-Unis a déjà coûté la vie à une vingtaine de personnes et la météorologie annonce de nouvelles tempêtes de neige.

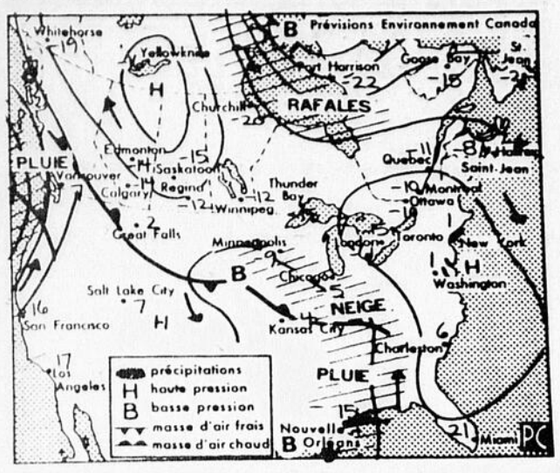
La vague de froid sévit aussi bien dans le Midwest que dans le nord-est et le "Deep South", notamment en Floride où les producteurs de citron ont dû utiliser des poêles pour sauver leur récolte.

A Atlanta (Georgie), Louisville (Kentucky), Nashville (Tennessee) et Fort Worth (Texas) la température est tombée à moins 7 degrés. Dans plusieurs régions du Middle West, on a enregistré jusqu'à moins 18 degrés.

A New York même, la température est descendue à moins 11 degrés, mais les vents violents, atteignant 80kmh, lui ont donné un effet équivalent à moins 37 degrés, estiment les météorologues.

Ceux-ci ne prévoient aucun dégel mais au contraire une fin de semaine neigeuse dans la grande métropole.

## METEO




## PREVISIONS

**MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour jeudi avec un aperçu pour vendredi.**

**Abitibi, Haute-Mauricie, Pontiac-Témiscamingue et Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux et possibilité de quelques flocons de neige. Maximum, moins 12. Vendredi: nuageux et moins froid.**

**Chibougamau et SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN: clair avec passages nuageux. Maximum, moins 16 sauf moins 19 à Chibougamau. Vendredi: nuageux et moins froid.**

**Montréal, Outaouais, Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, moins 9 à moins 11. Vendredi: nuageux et moins froid.**

**Baie-Comeau et Sept-Iles: nuageux. Maximum, moins 16. Vendredi: ennuagement et moins froid.**

**Rimouski et Gaspésie: ciel variable et quelques averses de neige. Maximum, moins 12. Vendredi: ennuagement et moins froid.**

## DANS LE MONDE

**TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.**

| | Min. | Max. |
|---|---|---|
| Vancouver | 3 | 6 |
| Victoria | 4 | 6 |
| Edmonton | -23 | -18 |
| Calgary | -21 | -18 |
| Regina | -28 | -20 |
| Winnipeg | -22 | -15 |
| Churchill | -30 | -30 |
| Toronto | -10 | -4 |
| Ottawa | -17 | -11 |
| Montréal | -17 | -11 |
| Québec | -18 | -13 |
| Fredericton | -19 | -10 |
| Saint-Jean, N.-B. | -19 | -10 |
| Halifax | -15 | -8 |
| Charlottetown | -17 | -10 |
| Saint-Jean, T.-N. | 0 | 2 |
| New York | -6 | -2 |
| Washington | -11 | — |
| Tampa | 1 | 13 |
| Miami | 5 | 19 |
| Orlando | 2 | 14 |
| Los Angeles | 11 | 19 |
| Acapulco | 22 | 31 |
| Barbade | 14 | 28 |
| Bermudes | 15 | 21 |
| La Havane | 16 | 19 |
| Kingston, Jamaïque | 22 | 30 |
| Montego Bay | 22 | 25 |
| Mexico | 4 | 20 |
| Monterrey | 11 | 21 |
| Nassau | 14 | 21 |
| San Juan | 21 | 29 |
| St. Kitts | 22 | 29 |
| Trinidad | 21 | 30 |
| Vera Cruz | 14 | 26 |

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

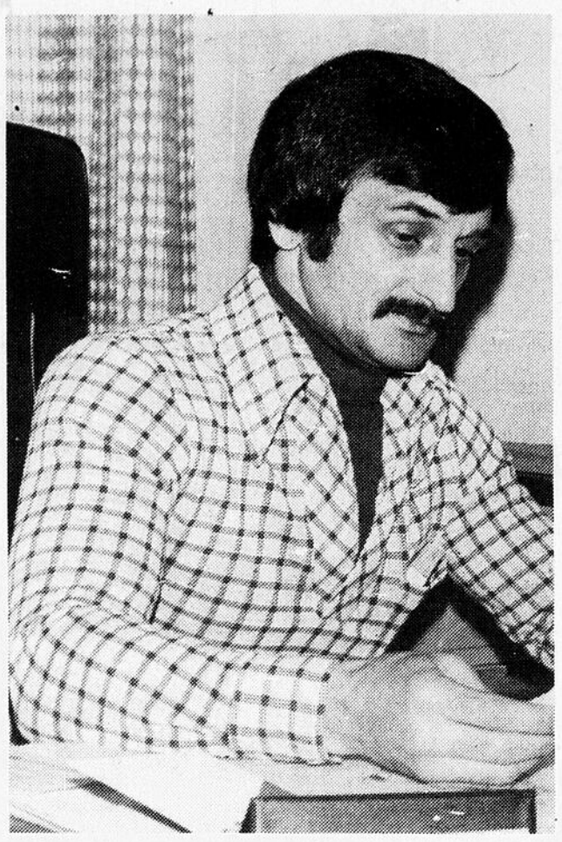
Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, Avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel.: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER
Président directeur général: Gaston VACHON
Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY
Rédacteur en chef éditorialiste: Bertrand TREMBLAY
Directeur de l'information: Bertrand GENEST
Chef des nouvelles: Claude COTE
chef de pupitre: Charles J. GAUVIN
Directeur des ventes: Paul BERGERON
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Alma et les environs 662-7829
St-Félicien et les environs 679-3832
Sans frais interurbains Abonnement et Service à domicile 545-4664
Petites annonces classées 545-4895

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec. Courrier de la Deuxième classe (no 3213)



**DE MAUVAISE HUMEUR — Le président du Syndicat des employés de l'aluminium à l'usine de l'Alcan à Alma, M. Laval Pelletier n'est pas très optimiste en ce qui concerne cette industrie du Lac-Saint-Jean.**

# L'Alcan met à pied 35 travailleurs d'Alma

**par Gilles Lalancette**

ALMA — La Société d'électrolyse et de chimie Alcan a avisé la Fédération des syndicats du secteur aluminium que 35 travailleurs, présentement à l'emploi de la compagnie à son usine d'Alma, seront mis à pied, et ce, à partir du vendredi 13 janvier.

Cette décision de la compagnie a eu pour effet immédiat de soulever l'ire du représentant syndical à l'usine d'Alma, M. Laval Pelletier. Ce dernier n'a pas mâché ses mots pour dire que la compagnie ne "jouait pas le franc jeu" avec ses travailleurs d'Alma.

Le représentant syndical se pose de sérieuses questions sur l'avenir de l'usine d'Alma, alors que le nombre de travailleurs diminue constamment passant de 983, qu'il était le 3 juin 1976, à 630 qu'il sera par suite des mises à pied de vendredi prochain.

Evidemment, il ne faut pas oublier que la fermeture de la salle de cuves 405, à elle seule, a entraîné la mise à pied ou le transfert de 300 travailleurs.

Au sujet de la fermeture de cette salle de cuves, le syndicaliste s'est attaqué au Conseil régional de développement dont il a dit: "Ils n'ont même pas levé le petit doigt quand la salle de cuves 405 a été fermée."

Même si le problème est d'un tout autre ordre, M. Pelletier soutient que la réaction du CRD aurait dû être similaire à celle qu'elle a eue en regard du Centre de recherches de la compagnie Alcan à Arvida.

Joint à ce sujet, le secrétaire général du CRD, M. Thomas-Eugène Simard n'a pas voulu commenter outre mesure les déclarations du syndicaliste Pelletier. Ce dernier, de même que le président M. Paul Tremblay préfère prendre connaissance des propos de M. Pelletier avant de formuler un commentaire.

Toutefois, M. Simard a tenu à préciser que d'aucune façon le CRD a été sensibilisé à ce dossier et que jamais son implication n'a été requise. Dans un contexte de modernisation, le secrétaire général du CRD a ajouté qu'il était peut-être bénéfique que SECAL ait fermé cette salle de cuves.

De plus, M. Laval Pelletier, s'est plaint de la diminution constante de la production à l'usine d'Aima. Il attribue tous ces malaises aux faiblesses des conventions collectives dans le secteur de l'aluminium en précisant que la compagnie Alcan s'est s'en servir à bon escient.

D'ailleurs, le syndicaliste prévoit que d'autres mises à pied sont à prévoir d'ici peu et cette fois il se peut bien que ce soit des hommes de métier. Selon M. Pelletier, ces mises à pied devraient être connues la semaine prochaine. Un porte-parole de l'Alcan à Jonquière n'a pas confirmé cette information.

Pour sa part, le président de la Fédération des syndicats du secteur aluminium, M. Jean Halley, n'a pu que déplorer cette décision de la compagnie. Toutefois, il a précisé que le syndicat allait exiger auprès de la compagnie que les travailleurs mis à pied aient la priorité d'embauche si des besoins se font sentir à cause de remplacements ou durant les périodes de vacances.

D'autre part, un porte-parole de la compagnie Alcan a indiqué que les travailleurs mis à pied n'avaient qu'un statut temporaire, même qu'avant leur embauche, ils étaient avisés de ce fait.

Au sujet de la production, le porte-parole de SECAL a confirmé que la production à l'usine d'Alma était de 80,000 tonnes et qu'elle avait effectivement diminué. En ce qui concerne la production à l'usine d'Arvida, elle fonctionne présentement à pleine capacité, soit une production d'environ 440,000 tonnes de métal annuellement.

# *La FSSA veut mettre fin à son contrat avec Sun Life*

JONQUIERE — L'exécutif de la Fédération des syndicats du secteur aluminium a décidé d'étudier les possibilités de retirer à la compagnie Sun Life du Canada l'assurance-vie que paient les 9,000 travailleurs affiliés à la FSSA et entend faire des pressions auprès de la compagnie Alcan qui gère le fonds de pension des employés et l'assurance-vie qui s'y rattache car, c'est la compagnie qui, finalement prendra une décision.

Le président de cette centrale syndicale, M. Jean Halley a précisé que l'exécutif reste très lucide dans ce dossier mais trouve inadmissible la décision de la compagnie d'assurance la plus puissante au Canada de déménager son centre social de Montréal vers Toronto.

Le président de la FSSA a déclaré que l'exécutif a mandaté plusieurs de ses officiers pour étudier les possibilités offertes par d'autres compagnies notamment le groupe Desjardins d'assurer la gestion de l'assurance-vie que le syndicat pourrait éventuellement retirer à la Sun Life du Canada.

Evidemment, ce transfert s'il se réalise un jour devra comporter les mêmes avantages qu'offre le régime géré par la Sun Life. "Dès demain, des personnes responsables entreprennent certaines démarches simplement pour voir ce que peut nous offrir une autre compagnie qui serait plus nationaliste ou qui aurait plus d'estime pour les Québécois", a mentionné le président de la FSSA.

Au sujet des moyens de pression envisagés par l'exécutif de la FSSA, M. Halley a déclaré qu'il n'y en a pas des centaines. "Nous pouvons, a ajouté M. Halley utiliser la force mais je ne crois pas qu'on aille jusque-là.

Nous pouvons être plus rationnels en prouvant à la direction de la compagnie qui gère le fonds de pension que s'associer à un autre organisme que la Sun Life du Canada peut être profitable pour les deux parties.

C'est ce que nous allons essayer de faire au cours des prochaines semaines".

Interrogé sur les réactions de certains syndiqués face à la décision de la Sun Life, M. Halley a mentionné qu'il y en a eu quelques unes mais pas plus.

Des informations obtenues laissent entendre qu'un groupe de syndiqués ont l'intention d'exiger une assemblée générale sur le sujet afin de prendre une position précise au sujet de cette décision de la compagnie d'assurances.

A cette interrogation, le président Jean Halley a simplement dit que les règlements de la centrale sont précis et que si 50 membres en règle demandent une assemblée générale à ce sujet, ils l'auront.

# Augmentations de 14 à 50 p.c. à CJMT

CHICOUTIMI — Les travailleurs en communication de la station CJMT-Télémedia de Chicoutimi ont accepté majoritairement en assemblée générale, les termes d'un premier contrat collectif de travail qui leur assure des augmentations salariales moyennes de 30 pour cent variant entre 14 et 50 pour cent.

Ce nouveau contrat, qui assure le plancher d'emploi à 21 personnes de la station, touche les journalistes, les annonceurs, les techniciens et le personnel de bureau à l'emploi de la station chicoutimienne.

Au chapitre des salaires, les journalistes et les annonceurs toucheront, au maximum de l'échelle, qui est de six ans, $325 la première année du contrat et $345 le seconde. La durée du contrat est de deux ans et il vient à expiration le 31 octobre 1979.

Les employés de bureau, les téléphonistes et la nouvelle discothécaire toucheront au maximum $260 la première année et $280 la seconde au haut de l'échelle, soit six ans.

L'électro-technicien qui, soit dit en passant, a pleine latitude quant à son horaire de travail, touchera $370 à la signature. Enfin, le technicien à l'opération touchera $290 à l'entrée en vigueur du contrat collectif.

Les heures de travail pour les annonceurs sont de 25 heures de microphone et cinq heures de disponibilité. Pour les journalistes, la semaine de travail est de 30 heures. Pour les techniciens, les employés de bureau et la discothécaire, la semaine de travail est de 32 heures et demie.

Au chapitre des vacances, un employé de la station CJMT-Télémedia de Chicoutimi bénéficiera de trois semaines après une année, quatre après trois années et cinq semaines après huit années.

Un certain nombre de clauses professionnelles sont également incluses dans ce nouveau contrat, notamment celle garantissant l'indépendance du service de l'information et les journalistes toucheront une prime mensuelle de $130 pour l'utilisation de leur automobile. D'ailleurs, cette prime passera à $140 le premier octobre 1978.

Enfin, tous les travailleurs de CJMT toucheront, d'ici une quinzaine de jours, un montant forfétaire variant entre $500 et $200 selon la date de leur entrée en fonction.

## *La perquisition à l'APLQ a causé la bisbille au sein des corps policiers*

MONTREAL (PC) — A la suite des révélations, en 1976, de l'ancien agent Robert Samson, de la Gendarmerie royale du Canada, les trois corps policiers qui avaient participé à la perquisition illégale à l'Agence de presse libre du Québec ont eu de la difficulté à arranger leurs flûtes à propos de l'opération "bricole", survenue en octobre 1972.

En effet, une série de messages et de rapports, entre le service de sécurité de la GRC à Montréal et les quartiers généraux à Ottawa, fait état des tiraillements, en avril 1976, entre les trois corps de police.

Ces documents ont été rendus publics hier au cours de l'enquête du commissaire Jean Keable sur des opérations policières en territoire québécois.

La dispute entre les trois corps de police a pris naissance lorsque le solliciteur général du Canada à ce moment là, M. Warren Allmand, a limité, dans une déclaration publique, la participation de la GRC à un rôle d'appui au service de police de la CUM et à la Sûreté du Québec (SQ).

Dans un rapport du 5 avril 1976, le surintendant principal Donald Cobb, responsable des services de sécurité à Montréal, contredit le solliciteur général et affirme qu'une telle attitude risque de compromettre gravement les rapports entre les trois corps de police.

"Je dois souligner à nouveau que cette déclaration est sans fondement et sa répétition pourrait entraîner une série de récriminations dont les conséquences pourraient devenir encore plus graves... L'opération "bricole" a été une opération conjointe pour laquelle les trois corps de police assument une responsabilité égale...".

**Certitude de Beaudoin**

Le surintendant principal note que la SQ s'en tient à cette version tout en faisant allusion à l'importance de la participation de la GRC, vraisemblablement jugée déterminante dans l'engagement de la SQ dans cette affaire. Le directeur de la SQ, M. Beaudoin, souhaiterait une enquête préliminaire devant les tribunaux plutôt qu'une enquête de la Commission de police. Dans la première hypothèse, le directeur de la SQ a la conviction que le tribunal casserait les accusations.

M. Cobb souligne l'inquiétude de SPCUM. Au cours d'une réunion au sommet dans les bureaux de la SQ, le directeur du SPCUM, M. René Daigneault, a laissé entendre que le solliciteur général du Canada pouvait tirer les policiers de ce mauvais pas en reliant toute l'affaire à la sécurité nationale. "Leur toute récente reconnaissance de notre complète juridiction en matière de sécurité nationale nous toucherait si elle ne provenait manifestement de leur crainte de voir la GRC s'en tirer à leurs dépens".

Le rapport affirme aussi que la version du SPCUM tend à faire de l'ancien gendarme Robert Samson le bouc émissaire de tout cette malencontreuse affaire.

**Lalonde évolue**

Quelques jours plus tard, dans un autre rapport, le surintendant principal Cobb note que l'attitude du ministre québécois, M. Fernand Lalonde, d'abord rigoureuse, paraît avoir évolué. M. Cobb analyse ce changement dans un sens favorable aux policiers: le fait d'une perquisition sans mandat ne serait plus un acte criminel mais une négligence administrative. M. Cobb note aussi que le directeur René Daigneault met peu d'empressement à la préparation de son rapport à l'intention du solliciteur général québécois.

La GRC a, elle aussi, hésité à transmettre intégralement son rapport au solliciteur général du Québec. Avant de le faire, le surintendant principal Donald Cobb et le sergent d'état major François d'Entremont ont retouché le rapport qu'ils destinaient, en premier lieu, aux officiers supérieurs de la GRC.

## FAITS DIVERS

# Ils volent un camion puis le projettent dans la rivière

LE QUOTIDIEN

**TARIF D'ABONNEMENT**

LIVRAISON PAR PORTEUR
$1.25 par semaine

Dans les dépôts:
$0.25 la copie

PAR LA POSTE:
Sag.-Lac-St-Jean-Côte-Nord
6 mois: $37.00
1 an: $70.00

Autres régions au Canada
6 mois: $45.00
1 an: $85.00

Pays étrangers
6 mois: $65.00
1 an: $125.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire. No d'enregistrement 3213.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

**par Guy Bergeron**

ALMA — Les voleurs démontrent une imagination assez fertile dans le secteur d'Alma, puisqu'au cours des dernières heures, un camion de plus de $5,000.00 a été volé chez "Saguenay Auto Glass" et ensuite, projeté dans la Petite Décharge.

Selon des renseignements obtenus de la Sûreté municipale d'Alma, les individus ont placé le camion au neutre dans la côte de la rue Emard, dans le secteur Naudville et le camion est descendu dans la rivière Petite Décharge.

Hier matin, les policiers ont retrouvé le camion et ont réussi, avec l'aide de grues mécaniques, à sortir le lourd véhicule.

Au cours de la nuit, les bureaux de "Saguenay Auto Glass" situés sur l'Avenue Du Pont, avaient été visités.

**Fugues**

Deux pensionnaires de l'Institut Saint-Georges, se sont évadés au cours des dernières heures.

Le capitaine-détective Marcel Vaillancourt, a précisé hier, qu'il avait lance un avis de recherche dans toute la région pour tenter de retrouver les deux adolescents qui n'en seraient pas à leur première évasion.

D'ailleurs, les évasions de l'Institut Saint-Georges sont assez fréquentes mais la plupart du temps, les pensionnaires reviennent soit d'eux-mêmes, ou encore, sont arrêtés rapidement, par les policiers.

Il s'agit en somme, de fugues.

**Voyeur**

La Sûreté municipale de Jonquière, recherche activement un voyeur, qui, dans la soirée, regarde dans les fenêtres des maisons.

L'individu a été aperçu au cours des dernières heures et le capitaine Léo Lessard a signalé qu'on mettait tout en oeuvre pour arrêter cet individu qui a de grands yeux...

SECO

**ANTI FEU & VOL**
Intercom — Radio-Communication
2253, boul. Ste-Geneviève
Chicoutimi-Nord
G7G 1Y3

**TEL.: 543-6776**

REPRESENTANT: **Guy BOUDREAULT**

*Dernier recours*

# Un médiateur spécial à l'hôpital d'Alma

ALMA — La nomination d'un médiateur spécial par le ministère québécois du Travail est maintenant devenue le dernier recours pour régler le conflit à l'hôpital d'Alma, et c'est le motif invoqué hier par les représentants syndicaux pour ne plus discuter avec les porte-parole patronaux.

Les négociations ont donc été suspendues une deuxième fois en deux jours par le syndicat, cette fois-ci après une rencontre officieuse d'environ trente minutes, tenue hier matin à l'hôpital.

Hier soir encore, le ministère étudiait cette demande des grévistes de nommer un médiateur spécial, et cette importante décision était attendue avec impatience dès aujourd'hui.

**La rencontre**

La rencontre officieuse d'hier matin aura tout de même permis d'apprendre que les représentants du conseil d'administration avaient offert une nouvelle concession au syndicat, concession qui consistait à réduire à 12 jours/hommes par mois la quantité de présence des spécialistes de Sogsabec après le délai contractuel de trois mois.

Et comme le prévoit la clause numéro 8 de cette proposition d'entente, aucune directive ne peut être donnée par Sogsabec aux travailleurs de la cuisine. Cette présence des spécialistes dans la cuisine pendant cinq mois après le contrat original de trois mois ne pourrait être que consultative, et Sogsabec ne pourrait intervenir que par le personnel cadre de l'hôpital, sans toucher aux employés de ce département.

Les négociateurs syndicaux se sont retirés pour étudier cette nouvelle proposition depuis hier matin, et avaient décidé, semble-t-il, d'attendre l'éventuel médiateur spécial avant de se rasseoir à la table de discussions.

De l'autre côté, le conseil d'administration de l'hôpital doit se réunir cet après-midi pour faire le point.

# ...réclamé par les groupes sociaux

ALMA — Des groupes sociaux, jouissant de l'appui de plusieurs personnalités et de leurs 2,600 membres du comté de Lac-Saint-Jean, pressent les ministères du Travail et des Affaires sociales d'intervenir directement dans le conflit de l'hôpital d'Alma.

Des porte-parole de l'AFEAS et des Fermières du comté de Lac-Saint-Jean ont en effet entrepris des démarches pour obtenir le retour au travail de tous les employés en grève et la réouverture de l'hôpital, "avec tous les services existants."

Jusqu'à maintenant, ces groupes de femmes s'étaient efforcés d'intervenir auprès des parties elles-mêmes, expédiant des télégrammes au syndicat et au conseil d'administration de l'hôpital, mais leurs efforts se tournent maintenant vers Québec.

**Les télégrammes**

Les premières démarches de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) et des Fermières comportaient trois volets: retour au travail des grévistes, qui sont dans l'illégalité; réouverture immédiate de l'hôpital avec tous ses services; et reprise des négociations pour trouver une solution à cette situation.

Dans leurs télégrammes aux deux ministres, MM. Pierre-Marc Johnson du Travail et Denis Lazure des Affaires sociales, les groupes féminins vont plus loin:

"Nous comprenons que le syndicat s'inquiète de la sécurité d'emploi de ses membres;

"Devant le fait que l'Hôtel-Dieu ne dispense plus aucun service depuis le six janvier;

"Considérant le climat d'insécurité qui règne dans la population depuis la fermeture de l'hôpital;

"Considérant les appuis nombreux reçus à la suite des premières démarches auprès des parties impliquées dans le conflit;

"Devant le fait que les parties n'ont pu trouver encore de terrain d'entente;

"Et considérant l'illégalité de la grève qui a conduit à la fermeture de notre centre hospitalier, privant ainsi de ses services une population de 55,000 personnes;

"L'AFEAS et Les Cercles des Fermières réclament donc une intervention immédiate du ministère du Travail, pour obtenir le retour au travail et la réouverture de l'hôpital."

**Affaires sociales**

Au ministre Denis Lazure des Affaires sociales, les porte-parole des mouvements féminins déclarent:

"Devant le fait que l'hôpital ne dispense plus de services depuis le six janvier;

"Considérant que les administrateurs étaient dans leur droit en engageant la firme de consultants Sogsabec et qu'ils l'ont fait dans le but d'améliorer l'administration et les services;

"Considérant le climat d'insécurité qui règne dans la population;

"Considérant les appuis obtenus par les groupes sociaux et constatant l'échec des pourparlers jusqu'à maintenant, l'AFEAS et les Fermières demandent l'intervention du ministère."

*D'ici 20 ans*

# Alcan dépensera $75 millions par année pour rebâtir

**par Gilles Lalancette**

LA BAIE — L'objectif de la compagnie d'Alcan au Saguenay-Lac-Saint-Jean est de rebâtir, d'ici 20 ans, et au coût de $75,000 par année, ses installations de la région. Le projet de Grande-Baie constitue la première étape vers la réalisation de cet objectif.

C'est ce qu'a affirmé le directeur de la future usine de La Baie, M. Claude Chamberland, lors d'un souper-causerie organisé par la Caisse d'entraide économique de La Baie, hier soir.

Lors d'un long exposé et à l'aide d'un diaporama, M. Chamberland a précisé les différentes phases de la construction de l'usine. Même si $10,000 sont déjà dépensés pour l'aménagement du site, le directeur de la future usine n'a pu préciser la date exacte du début des travaux de construction.

La première phase devrait fonctionner à partir de 1981, mais rien n'est encore définitif. En ce qui concerne les deux autres phases, M. Chamberland a souligné qu'il n'avait rien de décidé. Probablement que la rentabilité de la phase I justifiera la poursuite du complexe, qui sera d'une capacité de production de 189,000 tonnes annuellement une fois complété.

Au sujet du site, M. Chamberland a mentionné que la compagnie envisageait sept autres sites au niveau de la région, et c'est celui de La Baie qui a été choisi pour maintes raisons.

En ce qui concerne l'environnement, M. Chamberland a dit que la compagnie a tout mis en oeuvre pour ne pas porter atteinte à l'environnement. D'ailleurs, le fait que la compagnie ait acheté 2,400 acres de terrain minimiserait considérablement les effets du fluor une substance néfaste pour le fourrage et la végétation. "A ce sujet, nous respections entièrement les normes du ministère de l'environnement même que nous allons plus loin", a précisé le directeur Chamberland.

L'approvisionnement en électricité nécessitera la construction d'une nouvelle ligne de transmission qui en réalité, sera une extension d'une ligne d'Arvida sur une distance de trois milles.

En ce qui concerne le coût du projet, la première phase devrait coûter $207,000,000. De ce moment, $25,000 seront consacrés à la main-d'oeuvre et $16.5 millions pour l'infrastructure des transports.

La partie la plus onéreuse du projet est sans contredit la construction des salles de cuves et des salles d'électrodes. Les salles de cuves engouffreront $121,000 et les salles d'électrodes $41,000,000.

De plus, l'alimentation en eau potable sera fournie par la municipalité de Ville de La Baie, tandis que l'usine aura son propre système d'évacuation des eaux usées.



Le directeur Claude Chamberland.

*Urbanisation*

# Impact majeur de l'autoroute Alma-La Baie

**par Laval Gagnon**

CHICOUTIMI — La réalisation de l'autoroute Alma-La Baie et la construction de la nouvelle aluminerie Alcan à La Baie sont deux projets qui influenceront fortement l'urbanisation du Haut-Saguenay, et qui, par conséquent rendront très délicat le travail des concepteurs du schéma d'aménagement.

L'impact éventuel de ces deux projets est d'ailleurs traduit dans la problématique que les membres du Conseil métropolitain ont entériné le 15 décembre dernier.

De plus, quelques jours plus tard, cette préoccupation est ressortie des discussions menées à Québec entre les représentants de l'organisme et ceux du ministère des Affaires municipales.

**Alma-La Baie**

La réalisation de l'autoroute 70 pourrait notamment avoir un impact majeur sur l'urbanisation du territoire, un des plus importants aspects que devra traiter le schéma.

Ainsi, on envisage sérieusement de tenter de contenir le développement résidentiel au nord de la future autoroute, laquelle servirait en quelque sorte de barrière à l'urbanisation vers le sud.

Toutefois, on croit que l'autoroute accentuera probablement la vocation commerciale de Chicoutimi, et ce, éventuellement au détriment des villes périphériques. La distance deviendra, estime-t-on, un facteur secondaire par rapport au facteur temps de déplacement.

Ce qui amène à s'interroger sur l'avenir du commerce de voisinage dans chacune des villes du Haut-Saguenay, et du rôle que peut jouer leur centre-ville.

Quant à la construction de l'usine de La Baie, on remarque qu'elle aura un effet important sur tout le processus de développement à l'est de Chicoutimi.

**Droit de veto**

Par ailleurs, les membres du conseil métropolitain ont pris connaissance d'un premier avis juridique de leur aviseur légal, lequel soutient que les maires de Jonquière et Chicoutimi, n'ont pas réellement un droit de véto sur les décisions de l'organisme, mais qu'une stipulation de la loi 98 leur accorde un statut qui a le même effet.

L'article de la loi stipule en effet que l'acceptation d'une résolution du conseil métropolitain doit comprendre le vote favorable des deux maires.

En raison du congé des Fêtes, l'aviseur légal n'a pu, cependant, se pencher immédiatement sur les autres aspects du problème, chose qu'il se propose de faire incessamment.

A la CCS

# *On en est au stade de la conciliation*

ALMA — Les négociateurs des employés syndiqués à l'emploi de la Chaîne coopérative du Saguenay ont demandé la conciliation auprès du ministère du Travail après une vingtaine de jours de négociations.

Selon le permanent syndical dans ce dossier, M. Jean-Marie Ouellet de la Fédération du commerce CSN, la négociation a achoppé sur la répartition des augmentations de salaire pour la durée de la convention collective de travail.

Le permanent syndical déplore ce fait puisque sur l'augmentation générale négociée, il y avait un écart de seulement $0.10 entre les deux parties. "Cette volonté de la partie patronale, si elle était acceptée, constituerait un net recul pour les travailleurs car la formule actuelle de répartition satisfait pleinement les syndiqués", a précisé M. Ouellet.

Le contrat de travail est expiré depuis le 1er août 1977. Il touche environ 350 travailleurs à l'emploi des Laiteries Mistassini, Chicoutimi et Kénogami. En conclusion, le permanent de la Fédération a déploré l'attitude de la partie patronale et il assure que les travailleurs ne lâcheront pas sur cette clause déjà acquise. Selon M. Ouellet, le tout pourrait dégénérer en conflit.

*Ottawa-Québec*

# Les négociations paraissent être très laborieuses

**par Claude Fortin**

CHICOUTIMI — L'entente entre Québec et Ottawa, sur les infrastructures industrielles, devrait être ratifiée incessamment, d'ici quelques semaines, dit-on. Celle sur le tourisme ne devrait pas être complétée avant quelque temps encore, tandis qu'on n'attend pas dans un avenir rapproché la conclusion de l'entente sur le développement minier.

Ceci se dégage du peu de renseignements que veulent bien consentir les deux paliers de gouvernements au sujet des négociations qui se déroulent actuellement sur ces ententes.

Dans le cas de celle sur ies infrastructures industrielles, il appert qu'il ne reste que quelques points à finaliser. On affirme qu'il ne s'agit pas d'accrochages majeurs mais, des deux côtés, on refuse de dire sur quoi porte le litige.

On ne donne guère plus d'information sur l'entente sur le tourisme, alors qu'on garde l'obscurité la plus complète sur ce dont pourrait bénéficier le Saguenay-Lac-Saint-Jean à ce chapitre.

La région ne paraît cependant pas figurer aux premières loges des préoccupations des négociateurs, reléguée à l'arrière-scène par la question du Centre des congrès de Montréal. On ne connaît pas les sommes qui seront impliquées dans cette entente. On avance toutefois prudemment que le projet du Centre des congrès pourrait justifier des investissements gouvernementaux conjoints variant entre $20 et $40 millions.

L'entente sur le développement minier ne paraît pas, par ailleurs, se trouver au bord de la conclusion, puisqu'on semble encore en être encore aux prémices des négociations à ce chapitre.

# *Réouverture de la scierie à Péribonka*

CHICOUTIMI — La scierie Péribonka de l'Ascension, qui avait dû fermer ses portes le 23 décembre dernier, reprendra pour une période de cinq à six semaines ses opérations.

Un porte-parole de la compagnie a souligné hier qu'une amélioration importante du marché du bois d'oeuvre justifiait la réouverture.

Ainsi, a-t-il précisé, comme les inventaires de bois représentent un investissement considérable, il a été décidé de scier les billets disponibles et de préparer le bois scié pour l'expédition, au lieu d'attendre au printemps.

Lors de la fermeture, en décembre, une trentaine d'employés étaient demeurés en poste pour effectuer des travaux d'entretien et de rénovation.

Quelque 140 employés seront rappelés et la production devrait reprendre normalement le 16 janvier.

Toutefois, la scierie fermera de nouveau pour lorsque ces travaux seront terminés, pour reprendre définitivement ses opérations en mars.

Allez-y faible!

Médaillon




Aucune n'est plus faible.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage – éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg. nicotine 0.1 mg.

# COMMENTAIRE QUOTIDIEN

## L'éditorialiste Ryan plonge dans la politique

Pour contrer la campagne entreprise avec énormément de vigueur par le journaliste-politique au magnétisme envoûtant, René Lévesque, les grands stratèges du Parti libéral semblent miser sur le convaincant journaliste-conférencier-administrateur, Claude Ryan, du "Devoir".

Si les troupes libérales sont encore fort divisées sur le choix du successeur de Robert Bourassa, la candidature de l'éditorialiste de l'influent journal fondé par le grand nationaliste Henri Bourassa suscite chez elles comme dans l'ensemble de la population un immense intérêt.

Les partisans libéraux voient dans l'entrée de Ryan dans la course au leadership un coup de maître. On leur présente enfin un homme nouveau en politique dont le prestige est indéniable. Le parti, qui ne parvenait pas à secouer l'apathie des citoyens, pourra enfin capter l'intérêt général.

Indiscutablement, Claude Ryan, est un personnage de haut calibre, un esprit respecté de tous. Depuis une quinzaine d'années, il publie deux ou trois fois la semaine, des éditoriaux documentés et généralement très longs. Il a toujours trouvé le temps nécessaire à de nombreux voyages à travers le pays, à des conférences prononcées un peu partout, tout en dirigeant "Le Devoir" et en se prêtant à mille-et-une consultations. Ses intimes prétendent même que les hommes du pouvoir, notamment certains premiers ministres du Québec, ont régulièrement sollicité ses avis.

Etonné de sa puissance de travail, je l'interrogeais justement sur le sujet lors de sa dernière visite dans la région, le 4 juin dernier, à Roberval, où il prononça une conférence sur la loi 101: "Je vois à ce que mon système de documentation soit toujours à jour... et je ne me couche généralement jamais après 11 heures"... Cette nuit-là, il n'avait regagné sa chambre, dans un hôtel de Desbiens, que vers les trois heures du matin...

Outre de pouvoir soutenir le grand débat politique avec René Lévesque, Claude Ryan présente aux yeux des fédéralistes québécois l'avantage d'avoir toujours gardé ses distances avec le pouvoir central, personnifié par Pierre Elliott Trudeau. Il ne s'est pas entretenu avec le premier ministre canadien depuis les Jeux olympiques. Paternaliste et autoritaire, Claude Ryan se montrerait sûrement un revendicateur exigeant auprès d'Ottawa, contrairement à Robert Bourassa. Voilà pourquoi, Trudeau n'apprécierait pas son avènement à la direction du Parti libéral du Québec.

La candidature du directeur du "Devoir" ne suscite toutefois pas le même enthousiasme partout chez les partisans libéraux. Une faction importante redoute son caractère dominateur, sa personnalité d'intellectuel et sa difficulté à retenir l'intérêt à la télévision.

Ryan n'a évidemment pas le charisme d'un Lévesque ou d'un Trudeau. Il est plus conférencier qu'orateur et encore moins tribun. Surtout, son image ne passe pas l'écran. Sur ce plan, René Lévesque, l'ancien animateur-virtuose de "Point de mire" est un véritable maître. Et comme les campagnes électorales se gagnent et se perdent souvent à la télévision, les conseillers de Ryan devront lui apprendre à maîtriser ce médium.

**Bertrand TREMBLAY**

# PAROLE AUX LECTEURS

## On empêche les jeunes de se rapprocher

**Cher monsieur,**

Je suis étudiant à l'école secondaire Sir Adam Beck, de London, Ontario. Nous éprouvons actuellement beaucoup de mal à trouver une école francophone au Québec avec laquelle nous pourrions réaliser des échanges profitables.

Nous avons communiqué avec "Projet-Canada" pour demander que notre école soit jumelée avec une institution semblable au Québec. Comme vous le savez, "Projet-Canada" donne l'opportunité aux étudiants des deux provinces de mieux se connaître, en favorisant les échanges.

M. G. Mason, coordonnateur de "Projet-Canada", a précisé, en réponse à notre demande, que le ministre de l'Education du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, rejette complètement l'idée d'échanges entre écoles francophones et anglophones et pour cette raison, refuse de nous aider.

Pour sa part, le ministère de l'Education d'Ontario a envoyé 95,000 brochures, rédigées en français, au gouvernement québécois. Cette documentation fournissait des renseignements sur un autre programme d'échanges créé pour les jeunes. Le ministre Morin a ordonné que ces dépliants soient détruits.

Ces gestes de M. Morin nous ont choqués. Ce ne sont en réalité que deux petits incidents, mais en se multipliant, ceux-ci contribuent nécessairement à élargir le fossé entre les Canadiens des deux langues. Personnellement, je déplore l'attitude de M. Morin. Les membres de notre génération doivent mieux se comprendre entre eux pour pouvoir être en mesure de continuer à bâtir un pays que nous lèguent nos parents.

Hélas, on nous prive de notre droit de communiquer avec les Canadiens de langue française. Et nos camarades québécois ignorent sans doute ce qui se passe. Plusieurs de mes compagnons écrivent des lettres à différents journaux, aux membres du Parlement, aux maires et au premier ministre, dans le but de dénoncer cette entrave à la liberté.

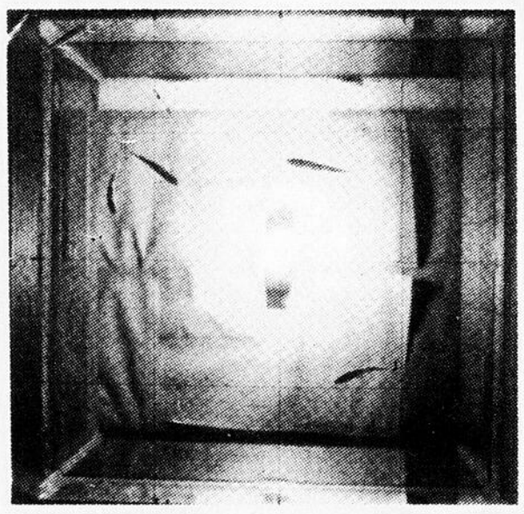
L'avenir du Canada repose sur nous. En tant que jeunes citoyens, nous voulons savoir ce que les politiciens désirent faire de nous et de notre pays.

S'il vous plaît, veuillez nous écrire si vous avez besoin d'explications additionnelles.

**Kelly Batten,**
**Sir Adam Beck School,**
**1250, Dundas Street,**
**London, Ontario,**
**N5W 5P2.**

**Le 9 janvier.**

## Qui dit vrai?



Les biologistes soit-disant spécialistes du ministère de l'Environnement se sont récemment prononcés contre le déversement des eaux usées de l'usine Donohue dans la rivière Ashuapmouchouan, sous le prétexte louable de la survie de la ouananiche.

Par conséquent, le ministère de l'Environnement, par la voix de son ministre, M. Marcel Léger, nous annonce la construction d'un tuyau partant de l'usine Donohue jusqu'à la rivière Mistassini.

On doit certes louer un gouvernement qui se penche de manière aussi sérieuse sur la protection de l'environnement.

Voilà maintenant qu'entre spécialistes, on se relance la balle. Une étude tout aussi sérieuse que la précédente fait son entrée. En effet, un volumineux rapport dit "Beak" nous affirme que le traitement des eaux usées de la Donohue n'aura aucun effet sur la survie de la ouananiche et, de plus, répondra aux normes exigeantes des ministères canadien et québécois qui touchent l'environnement.

Certains diront que l'une et l'autre étude sont commandées, d'une part, par le gouvernement québécois et, d'autre part, par la compagnie. Il reste toutefois qu'à la source de ces études, se trouvent des spécialistes dont les propos sont souvent contradictoires. Faudra-t-il attendre une troisième étude pour trancher la question?

**Gilles Brassard,**
**950, boul. Walberg,**
**Dolbeau.**

**Le 11 janvier.**

## Ne touchez pas à la Mistassini!

On ne semble pas avoir analysé complètement les conséquences sur l'environnement de l'implantation de l'usine de pâtes de Saint-Félicien. Comme on l'a prouvé déjà, le déversement des eaux usées dans la rivière Ashuapmouchouan mettrait en danger la survie de la ouananiche.

Cependant, il ne faut pas oublier que l'Inventaire des Terres du Canada classe l'embouchure de cette rivière comme étant l'une des meilleures étendues de la région propices à la migration de la *sauvagine* (canards et oies).

Or, à cause de pressions, on se propose de déverser les déchets dans la rivière Mistassini. Cette opération s'avérerait plus néfaste encore puisque le delta marécageux de cette rivière n'est pas seulement propice à la migration des canards et des oies mais aussi à leur nidification et à leur reproduction; à ce titre, le delta de la rivière Mistassini est le seul endroit dans la région, avec la lagune de Saint-Gédéon, à offrir de telles possibilités.

C'est pourquoi, en raison des modifications probables à la végétation aquatique, et par conséquent à cette faune si particulière, nous nous devons de veiller à la sauvegarde de ce site naturel unique.

**Professeur Majella-J. Gauthier,**
**géographie,**
**Université du Québec**
**à Chicoutimi.**

## Vaincre l'alcoolisme!

Vivre avec un alcoolique, c'est difficile, souvent traumatisant. Il arrive que ceux qui souffrent de cette situation deviennent malades: physiquement, intellectuellement, spirituellement. Comme on le dit chez Al-Anon: "Nous avons perdu le contrôle de nos vies."

Heureusement, dans bien des cas, on peut s'en sortir, tout en raffermissant les liens familiaux. En effet, en participant à un groupe familial Al-Anon, il est possible, avec la grâce de Dieu et l'étude et la pratique du programme qu'on peut résumer en cette prière:

"Mon Dieu, donnez-moi la sérénité
d'accepter les choses que je ne puis changer;
Le courage de changer les choses que je peux,
Et la Sagesse d'en connaître la différence."

Al-Anon offre une chaleureuse thérapie de groupe, basée sur le programme et les principes A-A. En étudiant et en pratiquant ce programme, un jour à la fois, on parvient souvent, d'abord, à un relèvement spirituel, puis de tout l'être. Ainsi on réapprend à vivre, même avec sérénité!

Aux hommes et aux femmes aux prises avec ce problème, nous disons: contactez Al-Anon: 543-1787 ou 547-5450.

Bon 24 heures!

**W.-E. Dugal,**
**7, ave Arthur-Hamel,**
**Chicoutimi.**




## Le PQ met trop d'eau dans son vin

L'excellente analyse de M. Ghislain Bouchard concernant le livre de Pierre Vallières publiée récemment dans cette rubrique soulève certains points sur lesquels j'aimerais discuter ici. Tout d'abord, il faut bien situer l'auteur. Vallières a des opinions de gauche, c'est bien connu. Il ne faut donc pas trop se surprendre quand il déclare que l'indépendance ne peut réussir qu'avec l'implantation du socialisme. Créer un Etat québécois ne signifie pas seulement se séparer politiquement d'Ottawa. La prise en main de l'économie est également vitale. Il faudrait que nos politiciens se débarrassent du poids que font peser sur eux les intérêts économiques étrangers. Cette transformation ne se fera pas avec le genre de politique que mène actuellement le Parti québécois. Se glorifiant d'un supposé "préjugé favorable" aux travailleurs, le gouvernement actuel est tout autant influençable que ses prédécesseurs face aux pressions des milieux économiques. Le voyage de Lévesque à New York pour démontrer aux financiers qu'en fait le PQ ne changera rien, le prouve. La loi "anti-scabs" a subi bien des transformations quand les milieux d'affaires ont protesté; elle n'est plus qu'une pâle imitation du projet de loi précédemment proposé. Pour prendre un exemple plus régional, le gouvernement, pour éviter de perdre la face, paiera avec notre argent le tuyau d'égouts de la Donohue. Il assume ainsi une dépense élevée qui aurait normalement due l'être par la compagnie. Qui a eu le dessus dans ce dossier?

Le PQ tente de ménager les susceptibilités des détenteurs de capitaux, pour cette raison, le projet d'indépendance est avorté dès le départ. C'est une indépendance qui ne se fera que sur des mots et qui ne changera pas grand-chose. La situation des travailleurs ne s'améliorera pas. Sans vouloir réveiller les grandes peurs de Bourassa, ce léger changement qu'est l'indépendance, version du PQ, amènera inévitablement une situation troublée. Le Québec traversera alors une situation difficile pour des résultats ridicules. Le jeu n'en vaut pas la chandelle. Les travailleurs québécois ne bénéficieront aucunement de la souveraineté-association qui nous est proposée. L'ancien président de la CSN, Marcel Pépin, l'a bien compris et il s'y oppose.

J'aimerais également toucher un autre point dont parlait M. Bouchard: la prise du pouvoir par le PQ. Il est indéniable que plus le PQ a besoin de l'appui du peuple, plus son discours se modère. Et ça ne peut faire autrement. Pour se faire élire, il a dû mettre de côté l'option souverainiste. Jamais il ne serait présentement au pouvoir s'il n'avait fait cela. Dans la campagne qui s'engage présentement pour le référendum, il concède un peu plus à chaque jour. Voter oui au référendum ne signifie même plus que le Québec sera un Etat indépendant. Une association avec Ottawa serait conservée. A force de vouloir amadouer les électeurs, le projet d'indépendance s'en vient tellement amoindri que j'en viens à me demander si une simple réforme constitutionnelle ne serait pas un aussi gros changement que la souveraineté-association proposée. Si le référendum est accepté, nous n'aurons pas notre monnaie, nous demeurerons encore dépendants d'Ottawa et évidemment, il ne sera nullement question d'un statut international, inutile de penser que le Québec aura un siège à l'ONU, ce ne sera pas un véritable Etat. Et on veut nous faire croire que ce serait là la réalisation ultime de la nation québécoise. Aussi bien prendre des vessies pour des lanternes...

Le PQ a abandonné l'indépendance pour se faire élire et modère de plus en plus son option "souveraineté-association" pour le seul plaisir d'avoir un "oui" au référendum. Le mot prostitution peut sembler fort, mais je n'en vois pas d'autres pour qualifier cette attitude.

Le PQ véhicule l'espoir de millions de Québécois. Mais je crains qu'en mettant toutes nos espérances dans ce parti, on en vienne à un aveuglement presque total qui anéantirait tout esprit critique à son égard.

C'est pourquoi, sans partager entièrement les opinions de Pierre Vallières, je salue un auteur indépendantiste qui ose critiquer le PQ. V.-L. Beaulieu a d'ailleurs fait de même. Ces gens sont rares, la situation peut devenir dangereuse.. Critiquer le PQ ne veut pas dire le démolir, c'est tout simplement le reflet d'une saine démocratie. La chance au coureur demandé par M. Lévesque a assez duré. Ouvrons-nous les yeux et regardons les faits tels qu'ils sont! Il est grand temps de se débarrasser du trop plein de sentimentalité qui auréole le gouvernement actuel et ses projets.

**J.-P. Girard,**
**986, St-Joseph,**
**Roberval, P.Q.**
**Le 6 janvier.**

# SAVOIR DIRE

## *Supporter*

***Le verbe supporter veut dire: soutenir, porter le poids de, endurer, résister à. Si je dis: je ne peux pas supporter les gens vulgaires, je veux dire que je ne peux les endurer. Si je déclare que mon estomac ne peut supporter les petits pois, c'est que je ne les digère pas. Une action qui supporte des risques, un acte dont on devra supporter les conséquences sont des façons imagées de parler. Au sens propre, une base supporte, par exemple, une lourde colonne.***

***L'anglais utilise le verbe "to support" pour dire appuyer. On ne doit pas dire en français: je supporte ce candidat, mais je l'appuie. De même on appuie une mesure, on ne peut la supporter.***

***Louis-Paul Béguin***




Louben vous présente ses nouveaux coordonnés de ligne classique. Vous les aimerez autant pour leur coupe sobre et élégante que pour leur charmant imprimé fleuri. De plus, ils sont interchangeables. Vous pouvez donc créer plusieurs agencements à partir d'un simple costume. Tailles 5 à 13. Blazer classique 52% rayonne/48% polyester allure toile. Entièrement doublé. Blanc ou noir. **64.00 ch.** Jupe plissée assortie. **32.00 ch.** Pantalon classique assorti. Braguette devant. **30.00 ch.** Jupe fleurie en 65% polyester/35% coton. Modèle plissé sur les hanches avec boucle à nouer au côté. Noir/pêche ou blanc/lilas. **36.00 ch.** Chemisier assorti en 65% polyester/35% coton. Manches courtes, col ouvert et poche-poitrine. **28.00 ch.**
**Achats en magasin seulement. Jeunesse, rayon 163, deuxième étage, centre-ville Montréal et dans toutes les succursales.**

LA BAIE, CHICOUTIMI 3, Place du Royaume
boulevard Talbot, Chicoutimi
545-3160

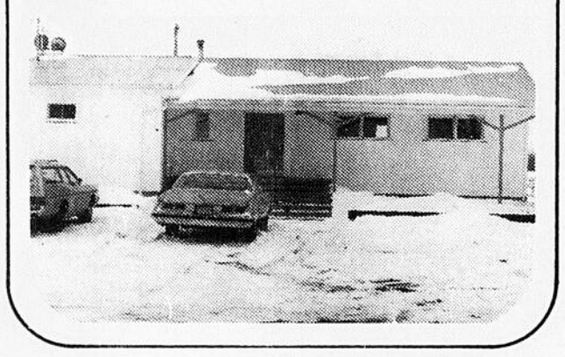
HEURES D'AFFAIRES: du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30 — les jeudi et vendredi, de 9h30 à 21h00 — le samedi, de 9h00 à 17h00.

# FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



## CLOTURE PITTORESQUE ET LOISIRS

A Péribonka, on vient d'aménager un vaste terrain de jeux autour de la bâtisse de l'OTJ, qui vient aussi d'être rénovée par le Service municipal des loisirs. Et, autour de ce terrain, on a construit, grâce à un programme provincial de création d'emplois nouveaux, une clôture comme en faisaient nos ancêtres pas très lointains. Cela donne beaucoup de cachet à l'ensemble.





## UN PRESIDENT CONFIANT

**Le président d'honneur du Tournoi pee wee de Jonquière, M. Roland Nadeau, entend bien atteindre l'objectif de 650 cartes vendues à l'occasion du cocktail-bénéfice qui se tiendra vendredi soir de cette semaine, à compter de 20h00, au Collège de Jonquière. A l'heure actuelle, on a déjà dépassé le chiffre de 500 cartes vendues et on procède au sprint final.**

**Avis donc à tous ceux qui veulent faire leur part pour cette oeuvre patronée par le corps policier de la Ville de Jonquière... $10 seulement.**

## JOURNEE REGIONALE DE L'AFEAS

La Fédération AFEAS du Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais fait le point sur ses activités. Une journée d'étude, regroupant les comités permanents, se tiendra le mardi, 17 janvier, à Val-Racine, à Chicoutimi. Dans le cadre du thème de l'année "Ensemble dans l'action", cette journée sera l'occasion pour l'exécutif et les membres des différents comités de se pencher sur le chemin parcouru depuis l'élaboration des objectifs à la session de septembre dernier. Cette rencontre permettra également de planifier les actions à entreprendre au cours des prochains mois.

## SUCCES AU MUSEE

**L'équipe pour la régionalisation du Musée du Saguenay tient à remercier sincèrement la population pour le succès obtenu lors de la campagne de récupération d'objets anciens. Grâce à la générosité des donateurs, une exposition desdits objets se tiendra au musée, du 16 au 27 janvier. Le Musée du Saguenay est situé au 534, Jacques-Cartier est, à Chicoutimi.**

## COOPERATIVE DES CONSOMMATEURS

La Coopérative régionale des consommateurs du Saguenay vient de procéder à l'élection et à la nomination de son conseil d'administration pour l'année 1978: MM. Jean-Marie Girard, président (réélu); Jean-Marc Gaudreault, vice-président; Michel Boisvert, secrétaire; et Rodrigue Gobeil, trésorier. Les administrateurs sont: Mme Hermance Demers, Mme Rose-Marie Dallaire, M. Bernard Allard, M. Jean-Eudes Bouchard, M. Robert Gauthier, M. Jean-Claude Hudon, M. Marc Delisle et M. Yvan Gravel.

## LES FRANCAIS ET L'AUTOMOBILE

**La France comptera en 1983, 20 millions d'automobiles en circulation, soit plus d'une par ménage, prévoit une étude économique de l'INSEE (Services officiels de la statistique). L'an dernier, près de deux ménages sur trois disposaient d'au moins un véhicule, contre à peine plus d'un ménage sur quatre en 1960. L'INSEE s'attend que cette proportion s'élève à 74 pour cent d'ici dix ans.**

**Quant au nombre des ménages possédant au moins deux véhicules, il devrait doubler au cours des sept prochaines années, pour dépasser 20 pour cent du total des ménages en 1985.**

## A LA DIRECTION DU "DEVOIR"

C'est M. Michel Roy qui assurera l'intérim à la direction du quotidien Le Devoir en remplacement de M. Claude Ryan, candidat à la chefferie du Parti Libéral du Québec. Le conseil d'administration de la société éditrice du quotidien, l'Imprimerie Populaire Ltée, a pris cette décision après avoir accepté la démission de M. Ryan.

Le président du conseil, Me Denys Pelletier, a d'autre part annoncé que M. Bernard Larocque continuera d'assurer le contrôle administratif et financier de l'entreprise. Le conseil a aussi constitué un comité exécutif auquel il a délégué les pouvoirs nécessaires à la gestion courante de l'Imprimerie Populaire. Il est composé du président, Me Pelletier, du vice-président, M. Jules Saint-Pierre, de MM. Yves Cousineau, Michel Roy et Bernard Larocque, tous membres du conseil d'administration. Agé de 48 ans, M. Roy est entré au Devoir en 1958.

Il fut successivement reporter, rédacteur politique, adjoint au directeur de l'information, directeur de l'information, rédacteur en chef adjoint et, depuis le début de 1976, rédacteur en chef.



## IL DEMEURE "NEUTRE"

Le député de Roberval, Me Robert Lamontagne, demeurera neutre dans la course au leadership du Parti Libéral dont déjà deux candidats sont connus, MM. Raymond Garneau et Claude Ryan. Le député libéral de Roberval est membre de l'organisation du congrès et il présidera d'ailleurs, la tournée que les candidats doivent faire à travers la province avant la tenue du congrès.



## UNE FEMME BIEN COTEE

**Cheryl Tiegs est devenue le mannequin le mieux payé au monde. Cette jeune Américaine exige $1,000 par jour. La revue à grand tirage Time désigne Mlle Tiegs comme l'une des personnes qui a fait le plus parler d'elle aux Etats-Unis, en 1977.**



## FEMMES MAL HABILLEES

**Mme Margaret Trudeau, femme séparée du premier ministre du Canada, M. Trudeau, fait partie de la liste de 1978 des "dix femmes les plus mal habillées au monde", publiée par le critique le plus sévère de la mode, M. Blackwell. En tête de la liste viennent l'actrice Farrah Fawcett-Majors (au centre) et la chanteuse de rock Linda Rondstadt. M. Blackwell n'aime pas non plus la façon de s'habiller de Charo (à droite) et d'Anita Bryant, non plus que de l'actrice Diane Keaton. Les autres femmes mal habillées de sa liste sont les chanteuses Dolly Parton (à gauche) et Marie Osmond, l'actrice Dyan Cannon et l'étoile de tennis Chris Evert. M. Blackwell dit que la plupart de ces personnalités ont beaucoup de talent, sans quoi, il ne les aurait pas remarquées. Il s'en est pris surtout à Mlle Rondstadt qui, à cause de son talent incroyable, devrait prendre soin de former le goût vestimentaire de ses jeunes admiratrices.**

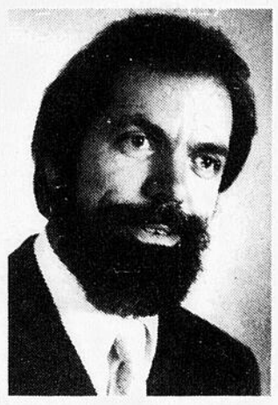
## BEBE PLUTOT GROS

Une habitante de Debrecen, dans l'est de la Hongrie, a donné le jour à un bébé de 7kg,05 (environ 15 livres et demie). Selon l'agence MTI, le nouveau-né, un garçon qui a été prénommé Jan, est le sixième enfant de Mme Gyorgy Szeman, 30 ans. La délivrance s'est opérée sans intervention chirurgicale et l'état de la maman et de son bébé est satisfaisant.

## L'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT DE MISTASSINI

**L'inspecteur en environnement dont les bureaux sont situés à Mistassini, M. Germain Maltais, avise les citoyens qu'ils peuvent dorénavant le joindre par téléphone en signalant: 276-1595. Par ailleurs, son bureau est toujours situé dans l'édifice abritant le Département de la santé communautaire de Mistassini, au 195, boulevard Saint-Michel à Mistassini. On peut communiquer directement avec l'inspecteur, chaque matin, de 8h30 à 10h00. Par contre, aux autres moments de la journée, la réception du DSC assure l'acheminement des messages qui lui sont destinés.**





## CENTRE DES AFFAIRES RACINE

L'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation des hommes d'affaires de la rue Racine, à Chicoutimi, se tiendra le dimanche, 22 janvier, à compter de 10h30, à l'Hôtel Chicoutimi. Les membres accueilleront, au cours du dîner, deux conférenciers, soit MM. Gérald Brassard (à gauche), commissaire industriel à Chicoutimi, et Jean-Paul Régis, conseiller municipal et délégué à l'Office municipal d'habitation de Chicoutimi.

## TROC VODKA PEPSI

**La firme américaine Pepsi-Cola va construire cinq usines supplémentaires en URSS et accroître ses importations de vodka russe. Deux usines de Pepsi-Cola sont déjà en fonctionnement à Novorossiysk et Yevpatoriya et trois autres sont en construction à Moscou, Leningrad et Tallinn, en vertu d'un accord commercial d'échange de Pepsi-Cola contre de la vodka, signé il y a cinq ans.**



## TRAVAILLEURS BENEVOLES

Une soixantaine de travailleurs bénévoles se relaient par groupe de huit, les lundi et jeudi soir de chaque semaine, pour recevoir la clientèle de la Bibliothèque municipale de Roberval, qui compte plus de 1,600 membres. Il faut noter que ce sont partiquement uniquement des dames qui s'occupent de recevoir la clientèle tant qu'adulte.

# AUJOURD'HUI

Principaux anniversaires historiques:

**1977** — Mouvement de protestation après la libération, par la France, du Palestinien Abou Daoud, accusé d'être le "cerveau" de l'attaque lancée contre des athlètes israéliens lors des Jeux olympiques de Munich, en 1972.

**1974** — La Libye et la Tunisie annoncent leur décision de se fusionner en un seul Etat.

**1970** — Reddition des forces secessionnistes biafraises au Nigeria.

**1968** — Quatre intellectuels soviétiques accusés d'activités anti-gouvernementales sont condamnés à des peines de prison.

**1963** — La sécession du Katanga semble arriver à son terme.

**1953** — L'Assemblée nationale yougoslave adopte une nouvelle constitution.

**1945** — Les forces allemandes battent en retraite en désordre dans la bataille du saillant des Ardennes.

**1944** — Le général de Gaulle et Churchill se rencontrent à Marrakech.

**1821** — Les puissances européennes se réunissent à Laibach (Ljublajana) à l'initiative de Metternich et admettent le principe d'intervention extérieure contre la révolution napolitaine.

**1684** — Louis XIV épouse secrètement Mme de Maintenon après la mort de Marie-Thérèse.

**1519** — Mort de l'empereur d'Allemagne Maximilien 1er.

Il est né un 12 janvier: — Herman Goering (1893-1946).

# VOS DROITS

## Au secours des enfants maltraités

Ils ont le droit d'être aimés, éduqués, protégés. Tous les enfants, en naissant, ont les mêmes droits, et pourtant, il existe au Québec, des centaines d'enfants non désirés, battus, abusés sexuellement, négligés gravement et abandonnés.

Si tous les parents ont les mêmes devoirs face à leurs enfants, certains sont incapables de les protéger adéquatement, d'autres vivent dans des situations intolérables qui les portent à "passer leur crise" sur le dos de leur enfant.

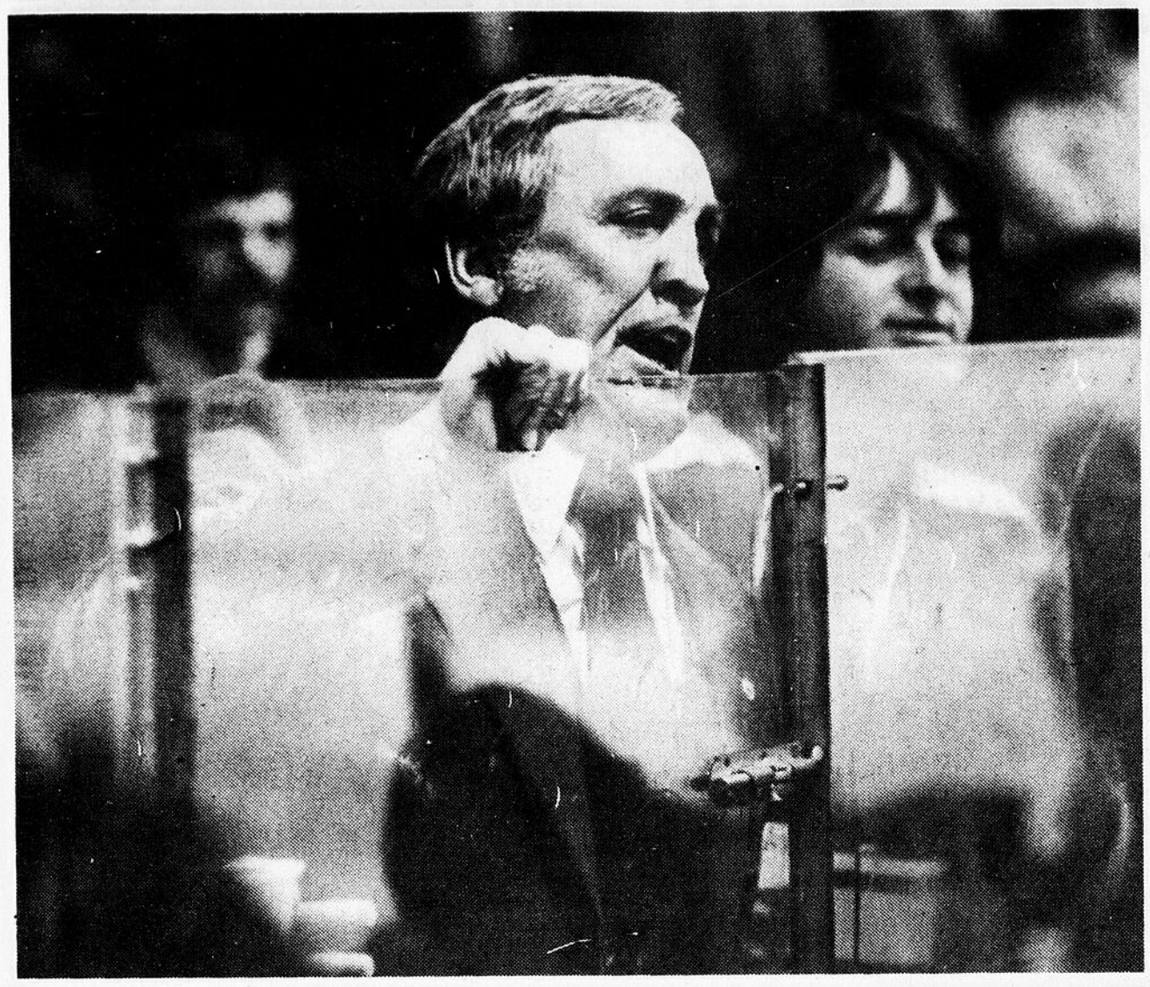
Si vous avez des motifs raisonnables de croire qu'un enfant est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence, la loi vous oblige à signaler ces situations sans délai au Comité pour la protection de la jeunesse.

Deux numéros de téléphone à conserver: pour les gens de Montréal, tél.: 873-5435, et pour le reste du Québec, en téléphonant à: 1-800-361-8854.

Ce service est offert sans frais d'interurbain à toute heure du jour ou de la nuit, 7 jours par semaine.

*(En collaboration avec la Commission des services juridiques).*

## AU PALAIS DE JUSTICE



*Pour son incartade*

# Hébert devra comparaître à son procès le 13 février

**par Guy Bergeron**

CHICOUTIMI — L'homme d'affaires bien connu, Roland Hébert, gouverneur des Saguenéens juniors majeurs de Chicoutimi, subira son procès le 13 février sous une accusation d'avoir troublé la paix publique au Centre Georges-Vézina, lors d'une partie de hockey opposant les Saguenéens au Club Sherbrooke.

M. Hébert a comparu par son procureur, le 6 décembre dernier et son procès a été fixé le 13 février.

Une nouvelle erronnée avait fait laisser supposer dans un article de "Progrès-Dimanche" que la plainte avait été rejetée contre M. Hébert, pour vice de forme.

Le greffier de la Cour municipale de Chicoutimi a signalé que le procès aura lieu le 13 février prochain et que jamais, la plainte n'avait été retirée ou encore modifiée, puisque jusqu'à maintenant, le juge n'a présidé qu'à la comparution.

# Prévenu accusé de tentative de meurtre gardé derrière les barreaux

CHICOUTIMI — Johnny Brisson, un jeune homme de Jonquière, a été accusé hier matin de tentative de meurtre sur la personne de Mme Dorothée Desbiens, rue Notre-Dame et d'avoir causé des dommages à cet endroit pour plus de $2,000.

Me Denis Vaillancourt s'est objecté à la mise en liberté provisoire de Brisson.

Me Louis-Charles Fournier représente Brisson. L'enquête, pour décider si Brisson pourra reprendre sa mise en liberté, aura lieu ce matin devant le juge Bertrand Gagnon qui préside cette semaine la Cour criminelle.

On se rappellera que la veille, Georges-Henri Deschênes, un jeune homme de Jonquière, avait été cité à son procès sous l'accusation de tentative de meurtre et que toute liberté lui avait été refusée.

Les incidents remontent à la veille de Noël.

**Liberté refusée**

Mario Tremblay, un jeune homme de Chicoutimi, s'est vu refuser toute mise en liberté provisoire hier matin, après qu'il eut comparu sous l'accusation d'avoir frustré la compagnie Appareils-photos Dix-Quatre", d'un chèque au montant de $140.35.

Tremblay était déjà en liberté provisoire, et il devait subir son procès le 17 janvier sous d'autres dernières accusations.

Hier matin, Me Louis-Charles Fournier a bien tenté d'obtenir la mise en liberté de Tremblay mais Me Denis Vaillancourt s'est objecté vigoureusement et le juge Bertrand Gagnon a précisé qu'il ne voyait pas pourquoi il remettrait Tremblay en liberté, alors que ce dernier, qui était déjà libre, a manqué à des conditions.

C'est donc dire qu'il restera en prison jusqu'au 17 janvier, au moment de ses procès et de son enquête préliminaire.

**$100 d'amende**

Un père de famille pleurait dans les corridors du Palais de justice hier matin, pour remercier son avocat, Me André Truchon qui venait de lui obtenir une amende de $100 et une ordonnance de probation de 24 mois, après que le prévenu eut volé des marchandises pour $2,815 chez "M.-L. Auto Parts".

L'individu, père de deux enfants, avait commis une erreur passagère, c'est le cas de le dire, et les marchandises avaient été remises.

Toutefois, le juge Bertrand Gagnon avait tenu à rencontrer ce père de famille et également, avait réclamé un rapport présentenciel qui était favorable au prévenu.

Lorsque le juge Gagnon lui a mentionné qu'il espérait que son passage devant la Cour lui ait donné une leçon, l'individu a répondu dans l'affirmative. Par la suite, dans le corridor, il n'a pu retenir ses larmes, tellement il était content que le cauchemar se termine d'une aussi bonne façon.

# Une compagnie d'assurance devra payer $17,195 de dommages

CHICOUTIMI — Le juge Gaston Harvey de la Cour supérieure, vient de condamner M. Edouard Brassard, du 284, de la rue Labrecque, secteur Arvida, à payer un montant de $17,195.00 en dommages-intérêts à M. Ghislain Savard, du 444, rue Saint-Jean-Baptiste à Jonquière, qui s'est infligé des blessures au moment où il travaillait à réparer le quai au chalet de M. Brassard.

M. Savard était représenté par Me Pierre Mazurette de l'étude "Bégin, Gauthier, Simard et Associés".

Toutefois, ce n'est pas M. Brassard lui-même, mais sa compagnie d'assurance qui assumera les dommages que M. Savard a subis. L'accident s'était produit le 16 juillet 1974, au moment où M. Savard a été blessé à une main, au moment où il fandait des madriers de 12 pieds, à l'aide d'une scie électrique.

Alors que M. Savard était à scier la dernière partie du madrier, il changea de position et en appuyant le pied gauche sur le quai, un madrier se brisa et son pied enfonça dans le quai; ce qui lui fit perdre l'équilibre et il se blessa à la main, sur la scie électrique.

Le juge Gaston Harvey accorde des dommages de l'ordre de $17,195.00.

**En appel**

Selon Me Jean-Jacques Turcotte, la Société d'habitation du Québec, en appellera du jugement rendu par le juge André Desmeule de la Cour supérieure, donnant gain de cause à M. Germain Boily, du 501, rue Fay à Arvida, un des sinistrés de Saint-Jean-Vianney qui avait subi des dommages à sa maison, lors du transport de cette dernière sur le Plateau no 1, à Arvida.

Cependant, le juge André Desmeules n'a jamais rejeté les actions contre les défendeurs en garantie, soit: Renald Grenier, Tétrault et Girard Ltée, Les Entreprises P. Girard Ltée et Hilaire Langlois.

Dans son jugement qu'a gagné Me Gérald Aubin, le juge donne la responsabilité des dommages à la Société d'habitation du Québec.

Toutefois, lors des procédures, Me Turcotte avait pris des actions en garantie au nom de la Société d'habitation du Québec, contre les entrepreneurs, et le juge Desmeule n'a pas disposé de ces causes.

Ce qui voudrait dire que si jamais la Société d'habitation du Québec paie les dommages, elle pourrait toujours revenir contre les entrepreneurs mentionnés dans l'action.

**Condamné à $5,000.**

M. Cyprien Gaudreault, domicilié au 276, rang Saint-Pierre à Bagotville, vient d'être condamné à payer un montant de près de $5,000.00 en dommages-intérêts, à M. Renald Lemieux et à son fils mineur André, tous deux de Port-Alfred, à la suite de dommages qu'ils ont subis dans un accident survenu sur l'avenue du Port à Port-Alfred, le 29 mai 1975.

M. Lemieux et son fils André étaient représentés par l'étude "Aubin, Fillion, Brisson et Associés".

L'accident était survenu au moment où plusieurs jeunes enfants jouaient sur un terrain vague du côté nord de l'avenue du Port.

A un moment donné, le véhicule de M. Cyprien Gaudreault, qui circulait sur l'avenue du Port, a heurté le jeune Lemieux au moment où celui-ci courait derrière une boule. Le jeune Lemieux a surgi dans la rue et fut happé.

Le juge Chouinard de la Cour supérieure estime que M. Gaudreault, à cause de sa vitesse, dépassant celle permise dans les circonstances, était responsable dans une proportion de 50% de l'accident et 50% pour le jeune enfant.

# C'est "Chamouchouan" et non "Ashuapmouchouan"

*— Mgr Victor Tremblay*

**par Claude Fortin**

CHICOUTIMI — Il faut dire "Chamouchouan" plutôt que "Ashuapmouchouan" en parlant de la rivière et du lac sis dans la partie ouest du lac Saint-Jean. C'est du moins l'opinion de Mgr Victor Tremblay, selon qui l'usage fait loi et en vertu duquel principe, il y a lieu d'adopter le nom de Chamouchouan.

Selon l'historien régional, dont la réputation n'est, depuis longtemps, plus à faire, c'est le canton où se trouve le cours d'eau en question qui porte toujours le nom d'Ashuapmouchouan.

La Société zoologique de Saint-Félicien vient de faire parvenir à la presse une carte indienne, donnant les noms indiens des différents sites ou cours d'eau de la région, de même que leurs significations. L'organisme dit avoir pris cette initiative notamment dans l'espoir que le document "servira à la sauvegarde du nom original de la rivière Ashuapmouchouan".

Il ne semble pas que l'opinion de Mgr Tremblay parvienne cependant à trancher tout à fait la question, puisque d'autres spécialistes affirment que le nom de la rivière doit continuer de s'inspirer de celui du canton.

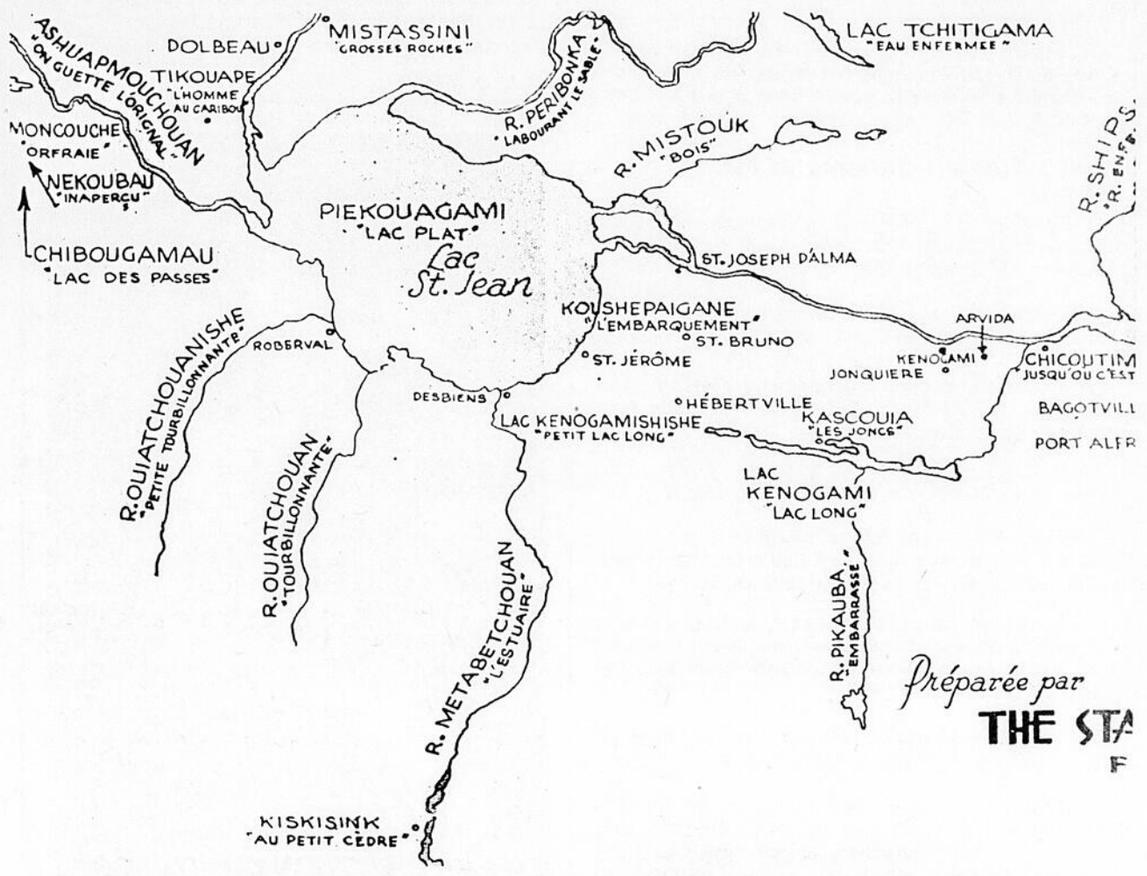
Une résolution adoptée en 1969 par la Commission géographique du Québec tend cependant à donner raison à Mgr Tremblay. Celle-ci décrète que le nom de la rivière en question doit être Chamouchouan, se fiant probablement également à l'usage.

L'Hydro-Québec a été le premier à mettre cette recommandation en application en désignant, sur toutes ses cartes géographiques, la rivière du nom de "Chamouchouan".

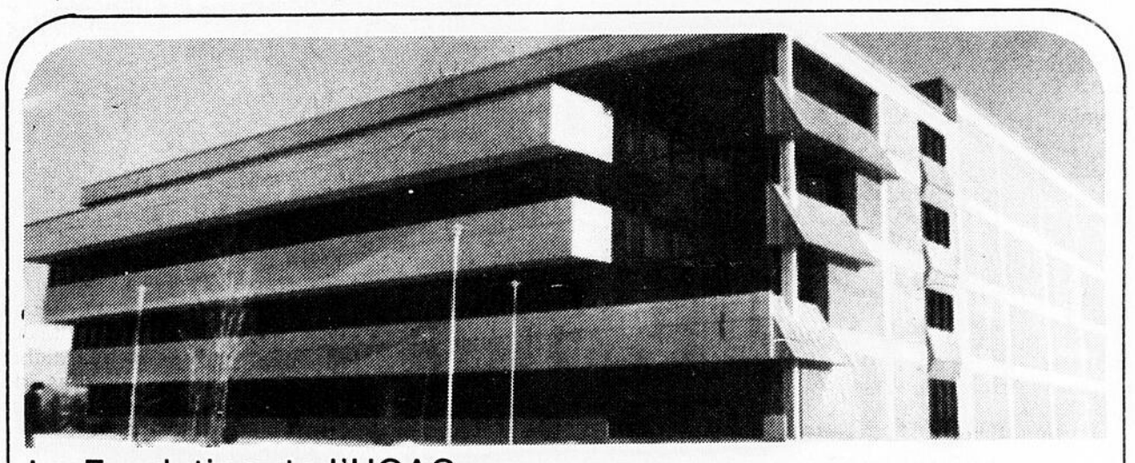
Incidemment, le document fourni par la Société zoologique de Saint-Félicien indique que le mot "Ashuapmouchouan", qui demeure le nom original de la rivière, signifie "là où l'on guette l'orignal". Le nom désignait primitivement le lac. On l'a appliqué par la suite à la rivière qui le décharge.

La carte de la Société zoologique relève tout près d'une trentaine de noms indiens de la région, précisant leur signification et y ajoutant un peu d'histoire.

On retrouve des noms comme Tshitagama (eau enfermée), Tadoussac (mamelons), Shipshaw (rivière enfermée), Saguenay (eau qui sort), Ouiatchouan (là où l'eau tourbillionne), Métabetchouan (là où la rivière se réunit), Chibougamau (lac des passes) et plusieurs autres.




**Carte indienne du Saguenay indiquant le nom de la rivière Ashuapmouchouan qui signifie: "Là où l'on guette l'orignal".**



La Fondation de l'UQAC

# *Le capital atteint $1,711,000*

**par Françoise Côté**

CHICOUTIMI (PC) — Ce n'est pas sans un brin de scepticisme que l'on a vu au Saguenay-Lac-Saint-Jean, au début des années 70, un groupe de citoyens décider de mettre sur pied la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), destinée à subventionner des travaux de recherches universitaires de caractère régional. L'objectif de la souscription lancée à cette époque était de $1,125,000.

Le ministre québécois des Finances de l'époque, M. Raymond Garneau, visiblement impressionné par l'audace des organisateurs, leur avait alors promis de verser une contribution égale à celle qu'ils obtiendraient de l'Alcan, la principale industrie de la région. Aussi quand la Fondation a reçu une souscription de $125,000 de l'Alcan, M. Garneau a-t-il tenu parole et accordé une contribution du même ordre.

Aujourd'hui le capital de la fondation souscrit jusqu'ici atteint $1,711,000. Quant au capital entièrement payé, il s'élève à $1,464,000. Les fonds ont été investis dans différents placements comme des obligations provinciales, municipales, scolaires, etc. Les revenus sont seuls disponibles pour les subventions à la recherche.

Le doyen de la recherche et des études avancées de l'UQAC, M. Robert Bergeron, qui est géologue, explique comment, au moment de la création de l'Université à Chicoutimi, on avait disposé des biens de l'Ecole de génie et comme il restait en caisse une somme de $80,000, il fut décidé de garder cet argent pour un fonds de recherches à caractère régional.

C'est alors que l'idée de créer une fondation et d'impliquer les citoyens de la région a été conçue. Le président de la fondation est M. Paul-Gaston Tremblay, comptable agréé, qui a su regrouper autour de lui plusieurs des chefs de file de la région. D'ailleurs la contribution de ces citoyens n'est pas uniquement financière. En effet, tous les vendredis matins, on a un petit déjeuner de discussions aussi bien sur les problèmes de l'orientation de la fondation que ceux de sa gestion, et sur la marche des projets de recherches que l'on subventionne.

**La recherche**

Plus d'une trentaine de projets de recherches ont été subventionnés par la fondation depuis 1972. Compte tenu de l'envergure de certaines des recherches entreprises, quelques subventions ont été renouvelées pour une période de deux ou trois ans. Depuis 1972, des subventions ont été versées pour une somme totale de $210,450.

L'un de ces travaux de recherche d'envergure subventionné par la fondation concerne l'étude d'un réacteur plasma pour application métallurgique, dirigée par le professeur Paul Meubus. Ayant constaté qu'au moyen du chauffage du minerai dans un plasma, il est possible d'obtenir un concentré de nickel titrant à environ 2.3 pour cent au lieu de 0.25 pour cent contenu dans la serpentine, le Dr Meubus et son équipe croient ainsi trouver la clé de l'exploitation des minerais à faible teneur en métal. Cela pourrait être à la fois une acquisition intéressante alors que l'on assiste à l'épuisement mondial des gisements de minerais riches, et en même temps sur le plan régional, un moyen de développer une métallurgie très spécialisée. En effet, à l'aide de plasma, on étudie également l'obtention du colombium à partir de gisement découvert à Saint-Honoré, près de Chicoutimi.

L'éventail des projets de recherches subventionnés par la fondation est étendu. On y trouve un projet d'analyse chimique de certaines espèces de conifères du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'étude physique et biologique des cultures abritées de la région; une étude de la formation et prévention du verglas sur les lignes de transmission hydro-électriques, une étude des produits de dégradation du bois dans l'eau, etc.

Dans le domaine des sciences humaines, il y a une étude sur l'intégration des fonctions organisationnelles relativement aux besoins du réseau d'éducation de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une étude sur la pratique du sacrement de pénitence, une recherche sur un nouveau modèle d'encadrement humain et matériel des maîtres en enfance inadaptée, et enfin l'organisation d'un service de documentation sur le Moyen-Nord.

A côté des travaux subventionnés par la fondation, l'UQAC effectuant également des recherches subventionnés par diverses sources. Son budget de recherches est de l'ordre de $1 million, dont 60 pour cent provient d'organismes fédéraux.

# QUEBEC EN BREF

### Dommages corporels

QUEBEC (PC) — Les Québécois voyageant à l'étranger et victimes de dommages corporels causés par un accident de la route seront indemnisés au même titre que ceux blessés sur le territoire même du Québec.

Telle est l'assurance réitérée dans un communiqué émis mercredi par la Régie québécoise de l'assurance-automobile.

"Un Québécois, lit-on dans ce communiqué, victime d'un accident d'automobile survenu hors du Québec, aura donc droit aux indemnités prévues par le régime d'assurance-automobile, qu'il soit responsable ou non."

"Il conservera également, lit-on encore, s'il y a lieu, son droit de recours pour une indemnisation supplémentaire que pourrait lui accorder la loi du lieu où se produit l'accident."

Quant aux Québécois responsables de dommages corporels ou matériels à l'extérieur du Québec devra payer compensation et sera, à cet égard, protégé par l'assurance obligatoire de responsabilité détenue auprès d'un assureur.

L'étranger victime au Québec de dommages corporels sera indemnisé par la régie, s'il n'est pas lui-même responsable, le tout étant assujetti aux tribunaux de droit civil.

Cependant l'étranger propriétaire d'un véhicule immatriculé au Québec ou voyageant à bord de tel véhicule sera indemnisé automatiquement sans égard à la responsabilité.

### Travaux parlementaires

QUEBEC (PC) — Les travaux parlementaires reprendront le jeudi, 19 janvier prochain, alors que se réunira la commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

Cette commission procédera alors à la révision du règlement de l'Assemblée nationale.

Elle étudiera également la question de la télédiffusion des débats de la Chambre, qui est supposée débuter avec la reprise de la session, le 21 février.

### Employés de soutien

QUEBEC (PC) — Les négociations ont repris, hier, entre la direction du quotidien Le Soleil et le syndicat des 32 employés de soutien de la rédaction du journal.

Les parties ont procédé à une révision et une mise à jour du dossier des négociations en présence du conciliateur du ministère du Travail, M. Claude Guimond. Une nouvelle est prévue pour jeudi.

Les employés de soutien à la rédaction ont débrayé en même temps que les journalistes, le 30 août dernier.

La première rencontre entre le syndicat des employés de soutien et la partie patronale a eu lieu lundi, soit deux semaines après l'entente de principe entre Le Soleil et les syndicats de ses 400 employés de la production.

### Auditions de l'OJQ

MONTREAL (PC) — Le président de l'Orchestre des jeunes du Québec et son directeur artistique, le maestro Franz-Paul Decker annoncent que les auditions pour la formation du nouvel orchestre auront lieu à Montréal et à Québec du 19 au 26 janvier 1978.

Les postes à combler sont les suivants: violons, altos, violoncelles, contrebasses, flûtes, hautbois, clarinettes, basses, cors, trompettes et timbalier.

Les musiciens qui proposeront leur candidature devront être âgés de moins de 30 ans, être citoyens canadiens ou immigrants reçus, avoir domicile légal au Québec et avoir fait des études musicales au Québec avec des professeurs qualifiés ou dans des institutions reconnues selon les niveaux exigés au seuil d'une carrière professionnelle.

Les candidats seront entendus par un jury formé de spécialistes, devront exécuter un mouvement de concerto de leur choix et une lecture à vue.

Le lieu de travail sera Montréal et le traitement hebdomadaire de $180. Les musiciens seront engagés pour deux sessions régulières de travail d'une durée de 15 semaines.

La création de l'Orchestre des jeunes du Québec, annoncée le 24 novembre dernier par le ministre des Affaires culturelles, M. Louis O'Neill, fut accueillie avec beaucoup d'enthousiasme dans tous les milieux.

### Fabricants de meubles

MONTREAL (PC) — Pour les fabricants de meubles de la province de Québec, le facteur le plus critique pour leur industrie c'est le climat politique qu'ils considèrent dans une proportion de 68 pour cent comme "mauvais".

Leur président, M. Guy Laflamme de South Shore Industries Limitée explique c'est à cause de lois, comme la loi 45 et celle du salaire minimum que l'industrie du meuble est particulièrement affectée.

Un sondage a été effectuée auprès des 155 entreprises de fabrication de meubles, parallèlement à celui du Conseil du Patronat du Québec, pour évaluer le climat socio-économique et politique au Québec, au 1er janvier 1978. Un total de 69 entreprises regroupant 9,575 employés a répondu au questionnaire.

Ils considèrent dans une proportion de 59 pour cent les conditions économiques actuelles dans ce secteur "mou" de l'économie comme "bonnes et passables". Ils estiment aussi à 58 pour cent que le climat social est bon et passable.

Appelés à comparer le climat général au Québec pour leur entreprise avec celui qui prévaut ailleurs au Canada, 2 pour cent des manufacturiers interrogés le considèrent meilleur, 42 pour cent le considèrent semblable et 56 pour cent comme moins bon.

Ils estiment que les problèmes les plus importants pour leur entreprise est dans l'ordre: le coût de la main-d'oeuvre, la conjoncture économique, le syndicalisme en général, le productivité des travailleurs et l'inflation.

*Devant la Commission McDonald*

# Cobb révèle un autre acte illégal de la GRC semblable à l'entrée par effraction à l'APLQ

MONTREAL (PC) — L'ancien responsable des services de sécurité de la GRC au Québec, Donald Cobb, a surpris tout le monde hier, à Montréal, lors de son témoignage devant la commission d'enquête McDonald, en révélant que la police fédérale se serait rendue coupable d'un autre acte illégal, semblable à l'entrée par effraction aux locaux de l'Agence de presse libre du Québec.

Cet accroc à la loi qui était, jusqu'à hier, encore inconnu, même des procureurs de la commission d'enquête et du solliciteur général du Canada, serait survenu à l'extérieur du Québec.

M. Cobb a indiqué qu'il avait ouï dire de cet événement qui comporterait certaines ressemblances avec l'affaire de l'APLQ, sauf qu'aucun document n'aurait été "enlevé".

Invoquant la sécurité nationale, l'avocat de M. Cobb, Pierre Lamontagne, n'a pas permis à son client d'en dire plus long à ce sujet. Il s'ensuivit immédiatement des discussions à huis clos entre les procureurs de la commission, celui de la GRC ainsi que celui du solliciteur général, Francis Fox.

A l'issue du huis-clos, le juge David McDonald a tenu à préciser qu'à première vue, la nouvelle allégation de M. Cobb semblait reliée à la question de la sécurité interne du Canada. Toutefois, il a indiqué que, comme M. Cobb avait avoué avoir appris cette affaire, par ouï-dire, la commission ferait une enquête plus poussée. Il a promis que la commission se pencherait à nouveau sur cette affaire, et qu'il y avait de fortes chances que les procureurs impliqués aient à présenter des arguments pour justifier l'audition des renseignements supplémentaires à huis clos ou en public.

Lors d'un entretien avec les journalistes, un des procureurs de la commission, Me Pierre Sébastien, a avoué qu'il apprenait, pour la première fois, hier, cette nouvelle allégation. On sait que la GRC s'est engagée à fournir tous ses documents aux enquêteurs de la commission McDonald. Il semble que ceux-ci n'ont pas encore vu les documents se rapportant à l'allégation de M. Cobb.

Par ailleurs, l'avocat du solliciteur général, Francis Fox, Me Allan Lutfy, a dû avouer, pour sa part, que c'était la première fois lui aussi qu'il entendait parler de cette affaire.

#### La section G-4

Par ailleurs, au cours de son témoignage, Donald Cobb, qui vient d'être nommé au poste de directeur des programmes des langues officielles au quartier général de la GRC, à Ottawa, a expliqué le but de la section G-4 des services de sécurité à Montréal.

Cette section qu'il avait lui-même organisé, en 1971 était responsable du recrutement des sources de renseignements sur les groupes terroristes.

Il s'agissait de convaincre des membres de ces groupes de devenir des informateurs pour le compte de la GRC.

Le solliciteur général Francis Fox a révélé, lundi, à Ottawa, que dans quatre de ces cas, où la police fédérale, à Montréal, avait interrogé des personnes susceptibles de devenir ses "sources" il y aurait eu des irrégularités assez graves pour justifier une enquête plus approfondie.

Selon M. Fox les personnes auraient été détenues contre leur gré, durant plusieurs heures et, dans certains cas, on aurait fait usage de la force "physique ou morale".

M. Cobb a dit qu'à sa connaissance, cela ne s'était jamais produit. Il y avait évidemment l'usage de moyens de pression psychologique, a-t-il dit.

L'ancien directeur des services de sécurité a ajouté que ce n'était pas "dans les plans" qu'il devait approuver à l'avance de détenir les gens, mais a-t-il précisé, ces plans n'étaient pas et ne pouvaient pas toujours être observés à la lettre par les agents responsables des interrogatoires.

M. Cobb répondait ainsi aux questions de son avocat, Me Pierre Lamontagne lorsqu'il expliquait le rôle de la section G-4. Il a déclaré qu'à sa connaissance personne ne s'était jamais plaint à la suite des interrogatoires de la police fédérale.

Lundi, M. Fox avait dit qu'une de ces personnes avait adressé une lettre au commandant du quartier général de Montréal, se plaignant de la police fédérale.

Lorsque la GRC voulait interroger une personne susceptible de devenir une "source" on lui "faisait une offre qu'elle ne pouvait refuser", a dit M. Cobb. Par exemple la GRC pouvait dire à la personne que la police était au courant de ses activités dans le trafic des stupéfiants et obtenait ainsi sa collaboration.

Le recrutement des sources est tout à fait essentiel, a fait savoir M. Cobb afin de prévenir d'autres événements comme ceux d'octobre 1970, mais c'est "difficile" et ce "n'est pas gentil comme un pique-nique", a-t-il expliqué à la commission.

Sommé par le juge McDonald de s'en tenir à l'affaire de l'APLQ, puisque les autres allégations d'inconduite feront l'objet d'autres audiences, M. Cobb a révélé que la police fédérale avait obtenu certaines preuves que cet organisme et les autres qui logeaient dans l'édifice de la rue St-Hubert, le Mouvement pour la défense des prisonniers politiques du Québec, par exemple, se seraient appropriés frauduleusement des fonds provenant des programmes fédéraux d'Initiatives locales ou de Perspectives-Jeunesse.

Toutefois, la police ne pouvait se servir de ces preuves, puisqu'elle aurait dû admettre l'entrée par effraction aux locaux de l'APLQ, en octobre 1972.

Par ailleurs, le procureur de M. Cobb a laissé entendre que l'APLQ aurait obtenu frauduleusement de l'argent de la Compagnie des Jeunes Canadiens.

M. Cobb a avoué qu'il n'y a jamais eu d'accusations de fraude portées contre les mouvements de la rue St-Hubert. "Il y avait des problèmes au niveau de ceux qui accordaient ces subventions", a-t-il dit sans préciser plus amplement.

#### GRC

Lorsque la Gendarmerie royale du Canada a affirmé au solliciteur général, Francis Fox, au mois de juin 1977, que l'entrée par effraction aux locaux de l'Agence de presse libre du Québec était un incident isolé, elle croyait dire la vérité.

Au fait les actes illégaux qu'on reproche aujourd'hui à la police fédérale, telle que l'interception du courrier ou l'installation de tables d'écoute, font partie de la "culture" des agents de la GRC et de leurs méthodes quotidiennes de travail.

C'est l'étonnante déclaration qu'a faite hier devant la commission McDonald, à Montréal, Donald Cobb, qui, âgé de 47 ans, a dirigé les services de sécurité de la GRC au Québec pendant près de quatre ans. Il a été récemment muté au poste de responsable du programme des langues officielles au quartier général de la GRC, à Ottawa.

Les actes illégaux font partie de "toute une variété de techniques dans ce métier... qu'on ne les voit plus", a révélé M. Cobb.

Dans certains cas, a-t-il poursuivi, en réponse aux questions du commissaire Guy Gilbert, "la loi a moins d'importance que la sécurité".

"Est-ce que la police se sent au-dessus de la loi quand il s'agit de sécurité nationale?" a demandé Me Gilbert.

Sans répondre directement, M. Cobb a répliqué: "On se sent obligé, par les circonstances, de trahir le public ou de briser les lois."

"C'est comme ça que vous l'avez compris?" a rétorqué Me Gilbert.

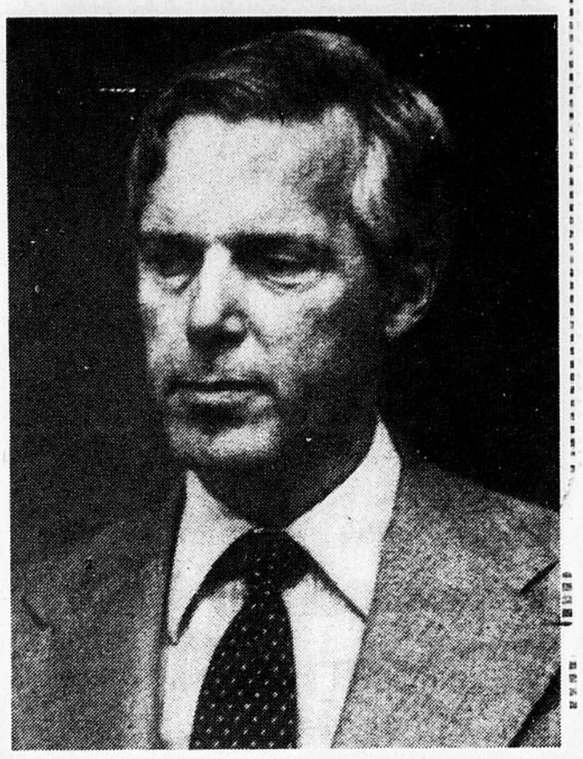
"C'est comme ça que je l'ai vécu", a répondu M. Cobb.

M. Cobb a ensuite expliqué sa philosophie sur l'usage de la violence, en réponse à une série de questions du commissaire Donald S. Rickerd.

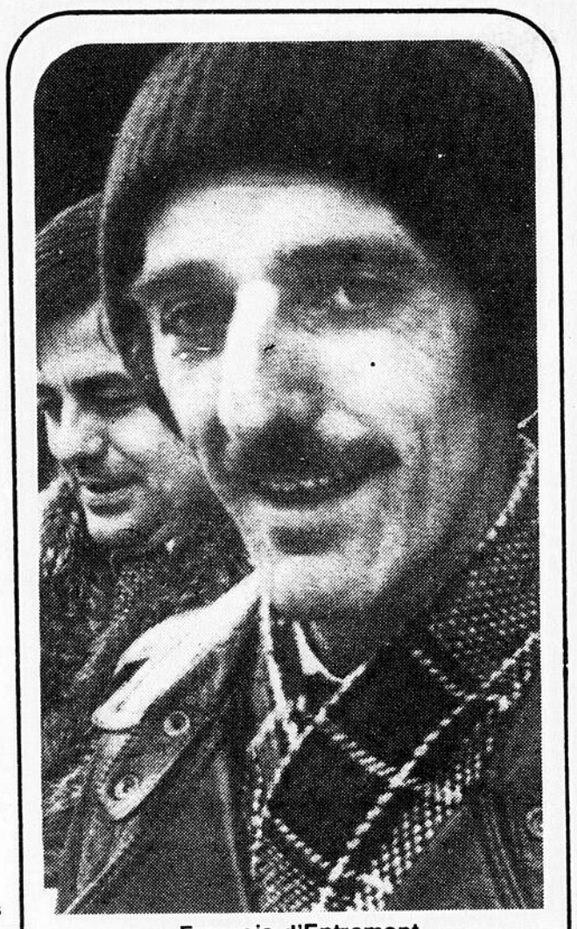
Selon lui, il est nécessaire "dans certaines circonstances", afin d'obtenir des renseignements, que les services de sécurité aient recours à la "force physique".

"C'est évident, il n'y a pas de choix, comme dans le cas des services de sécurité au Moyen-Orient, en Irlande, en Afrique ou au Vietnam", a-t-il dit.

Toutefois, M. Cobb s'est dit convaincu qu'en général il est plus efficace de ne pas avoir recours à la force, surtout dans les cas des "idéologues passionnés".



**Donald Cobb**



**François d'Entremont**

APLQ

## Des contacts avec l'IRA

MONTREAL (PC) — Les corps policiers fédéral, provincial et municipal se sont renvoyé la responsabilité, mercredi, pour la perquisition illégale dans les locaux de l'Agence de presse libre du Québec, en octobre 1972.

Selon des messages télex déposés devant la commission d'enquête Keable, la Sûreté du Québec et la police de la CUM auraient tenté de faire porter la responsabilité de la perquisition sur la Gendarmerie royale du Canada.

D'après l'un de ces messages, rédigé par le surintendant Donald Cobb de la GRC, l'ancien solliciteur général Warren Allmand avait affirmé que la GRC n'avait joué qu'un rôle secondaire dans l'opération.

Dans ce télex, Cobb écrit que l'affirmation de M. Allmand était sans fondement et qu'elle pouvait provoquer de graves désordres si on continuait à nier que l'opération avait été menée conjointement par les trois corps policiers.

D'autre part, le sergent François D'Entremont, qui témoignait devant la commission fédérale d'enquête présidée par le juge David Macdonald, mercredi à Montréal, a indiqué qu'il croyait à l'époque que l'APLQ était en contact étroit avec des représentants de l'Armée républicaine irlandaise.

Le sergent D'Entremont n'a cependant pu spécifier d'où il tenait ces renseignements.

Lévesque à l'Assemblée nationale

# Un chef de gouvernement qui prêche par l'exemple

QUEBEC (PC) — Le premier ministre, M. René Lévesque, participe plus activement aux travaux de l'Assemblée nationale que le faisait son prédécesseur, M. Robert Bourassa.

Bien sûr, M. Lévesque, comme le faisait l'ancien premier ministre libéral, quitte généralement son siège chaque jour dès que la traditionnelle période des questions est terminée mais, au cours de la dernière session, l'actuel chef du gouvernement aura tout de même fait acte de présence à l'assemblée au moment où s'instruisaient les grands débats.

Au cours de la dernière session du dernier Parlement, M. Bourassa n'avait pas prononcé un seul discours d'importance, même pas à l'occasion du débat sur le message inaugural ou à l'occasion du débat sur le budget.

Son successeur péquiste a lui-même donné lecture du message inaugural. Il s'est manifesté lors du débat sur l'adoption de la loi 101, lors du débat sur le projet de loi sur le financement des partis politiques et lors de débats ayant précédé l'adoption de certaines mesures législatives dont il était lui-même le parrain.

#### Relance économique

L'automne dernier, le chef du gouvernement péquiste a lui-même pris l'initiative d'un débat à l'assemblée, en présentant en un long discours, le programme de stimulation économique et de soutien de l'emploi déposé le 21 octobre 1977.

Il aura pris part aux débats entraînés par la présention de motions de censures par l'Opposition.

Ainsi, le printemps dernier il a donné la réplique au leader de l'Opposition officielle, Me Jean-Noël Lavoie, qui blâmait le gouvernement pour l'imprécision des politiques gouvernementales.

Plus tard, à l'été, il est venu à la rescousse de son leader parlementaire, M. Robert Burns, et de son ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin, pris l'un et l'autre à partie par l'Opposition pour "leur conduite" dans la façon de mener les procédures d'adoption du projet de Charte linguistique.

A chacune de ces occasions, les interventions du premier ministre ont été chaleureusement accueillies par les députés de la majorité et attentivement écoutées par les représentants des partis d'Opposition.

#### Un bel orateur

Le chef péquiste a par ailleurs pris l'habitude de confier le soin à son orateur le plus valable, M. Claude Charron, ministre délégué à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, de donner la réplique aux orateurs des partis d'Opposition.

Ce fut le cas notamment, lors du débat sur le message inaugural et lors de cette fameuse motion de blâme dirigée contre MM. Burns et Laurin.

Le jeune ministre, qui au moment où il siégeait dans l'Opposition, avait déjà eu l'occasion de faire valoir ses dons oratoires, s'est illustré par un discours à l'emporte-pièce lors du débat sur la politique linguistique.

D'autres ministres, nouveaux venus aux vétérans, ont eux aussi été fort occupés au cours de la dernière session.

Outre le ministre d'Etat au Développement culturel, les ministres les plus occupés ont été Robert Burns (Réforme électorale et parlementaire), Lise Payette (Consommateurs et Institutions financières), Guy Tardif (Affaires municipales), Rodrigue Tremblay (Industrie et Commerce) et Jean Garon (Agriculture).

Un autre ministre, celui du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, que plusieurs considèrent comme "le dauphin" du premier ministre, aura eu l'occasion de se manifester, à peine entré en fonction, lors du débat sur l'adoption du projet de réforme du Code du travail. Son collègue Denis de Belleval a fait de même pour la réforme de la Fonction publique.

Certains membres du gouvernement ont eu peu ou pas d'occasions de se faire valoir. C'est le cas du ministre d'Etat à l'Aménagement, M. Jacques Léonard, du ministre des Affaires inter-gouvernementales, M. Claude Morin, et du ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Jacques Couture.




**PLAQUE UNIQUE — Claude-André Poirier, gérant de production chez Acme de Montréal, montre la nouvelle plaque d'immatriculation qui ira sur les véhicules québécois à compter de cette année. Sur fond beige et relief brun, la plaque sera placée seulement à l'arrière du véhicule épargnant au gouvernement $1 million annuellement. La phrase "La belle province", utilisée au cours des dix dernières années, sera remplacée par le slogan nationaliste "Je me souviens".** (Téléphoto PC)

# *Plaques d'immatriculation: l'affluence, chose du passé*

QUEBEC (PC) — L'affluence des automobilistes pour obtenir leurs plaques d'immatriculation à la fin de chaque hiver est désormais chose du passé.

Cette année, les propriétaires de véhicules-automobiles pourront se procurer leurs plaques auprès de 955 points de vente, alors que l'an dernier, seulement 460 bureaux émettaient les plaques.

Des 955 comptoirs qui attendent les automobilistes, on compte 720 caisses populaires, 50 bureaux du gouvernement du Québec et quelque 155 comptoirs privés qui continueront à fonctionner jusqu'au premier avril prochain.

Il faut également ajouter à ce nombre les 225 vendeurs d'automobiles qui peuvent immatriculer sur place les véhicules qu'ils viennent de vendre à leurs clients.

Les automobilistes ont jusqu'au premier avril 1978 pour se procurer leur plaque d'immatriculation de l'année 1978.

Toutefois, cette année, plusieurs nouveautés sont venues s'ajouter à la procédure traditionnelle, notamment à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale d'un nouveau système d'assurance-automobile, la loi 67.

Ainsi, les 2,230,000 propriétaires de véhicules de promenade devront verser cette année une somme supérieure à $107 pour obtenir leur plaque.

Le montant comprendra $2 pour le coût de la plaque, un minimum de $20 pour les droits d'immatriculation qui sont calculés en fonction du poids du véhicule et $85 pour la contribution au nouveau régime d'assurance-automobile.

De plus, les automobilistes ne recevront cette année qu'une seule plaque qu'ils devront poser à l'arrière de leur véhicule. Cette mesure permettra une économie de plus de $2 millions de fonds publics.

**Caisses populaires**

La grande amélioration pour le public réside dans le fait que les plaques seront en vente dans 720 des 1,293 caisses populaires à travers tout le Québec.

Un porte-parole de la fédération des caisses populaires, dont le siège social est à Lévis, en banlieue de Québec, a indiqué que la majorité des caisses populaires avaient accepté ce mandat le 13 octobre dernier afin de rendre service à leurs membres.

Certaines caisses ont fait un sondage auprès de leurs membres avant d'accepter, et les réponses des sociétaires appuyaient la distribution des plaques dans une proportion de 95 p.c.

# Les patrons trouvent la situation mauvaise

**par Françoise Côté**

MONTREAL (PC) — Alors que 68 pour cent des 134 membres corporatifs du Conseil du Patronat, qui ont répondu au questionnaire, évaluent comme "mauvaises" les conditions économiques qui prévalent actuellement au Québec pour les entreprises, c'est dans une proportion de 44 pour cent qu'ils estiment que la situation est susceptible de se détériorer davantage au cours des six prochains mois. Ces 134 entreprises embauchent actuellement plus de 203,000 travailleurs québécois.

Le vice-président exécutif du Conseil du Patronat du Québec (CPQ), M. Ghislain Dufour a présenté mercredi après-midi le 5e rapport d'évaluation du climat socio-économique au Québec, qui est le fruit d'une recherche effectuée auprès du membership corporatif. Le premier rapport a été publié en janvier 1976. Pour ce 5e rapport, un questionnaire a été envoyé à 266 présidents de compagnies membres du CPQ et il y eut une moyenne de retour de plus de 50 pour cent, "soit un échantillonnage représentatif des employeurs québécois en général".

Alors que les chefs d'entreprise estiment dans un pourcentage de 68 pour cent contre celui de 64 pour cent il y a six mois, que les conditions économiques sont mauvaises et dans une proportion de 57 pour cent que le climat social est passable contre 51 pour cent en juin 1977, par contre pour le contexte politique, c'est dans une proportion de 66 pour cent au 1er janvier 78 qu'ils ne considèrent comme mauvais contre le 71 pour cent enregistré en juin dernier.

Pour ce qui est de l'évolution de la situation dans les six prochains mois, la proportion de ceux qui n'espèrent aucun changement est de 48 pour cent actuellement contre le 44 pour cent de juin dernier pour les conditions économiques. Quant au climat social, on enregistre actuellement 70 pour cent qui ne prévoit aucun changement contre le 57 pour cent de juin 1977. Pour le climat politique 64 pour cent des répondants prévoit aucun changement contre 55 pour cent il y a six mois.

En ce qui concerne la situation du Québec dans l'ensemble du Canada, plusieurs constatations ont été faites. Ainsi 85 pour cent des répondants considèrent que le climat d'ensemble pour l'entreprise au Québec est moins bon que celui qui prévaut dans le reste du pays. Aucun chef d'entreprise ne le considère meilleur.

**La langue**

Ce sondage du CPQ conduit auprès de ses membres corporatifs a été complété avant que ne soit connue la décision de la Sun Life du Canada de transférer son siège social de Montréal à Toronto.

Il est cependant à noter que parmi les problèmes identifiés par les chefs d'entreprise, celui de la politique linguistique du Québec a subi une courbe ascendante pour passer du 11e rang où elle se situait au 1er janvier 1976 pour atteindre la 3e place en juin 1977 et être descendue maintenant au 6e rang au début de janvier 1978.

On explique le troisième rang de juin 1977 par le fait qu'on était alors en plein débat sur la loi 101 à l'Assemblée nationale.

**Facteurs critiques**

Invités à identifier parmi dix-sept facteurs ceux qui leur apparaissent les plus critiques quant à l'influence négative qu'ils exercent sur l'activité économique actuelle au Québec, les chefs d'entreprise ont mentionné de façon prioritaire: 1-la conjoncture économique; 2-les politiques du gouvernement provincial; 3-l'inflation; 4-la législation et la réglementation du provincial; 5-le coût de la main-d'oeuvre, pour le court terme.

Quant au long terme, les répondants identifient dans le même ordre les quatre premiers facteurs, mais substituent "les politiques fédérales" au facteur "coût de main-d'oeuvre" au cinquième rang.

A ce sujet M. Dufour a dit que dans les observations recueillies auprès des chefs d'entreprise, il ne fut jamais mention des prochaines élections fédérales, mais, par contre, de diverses politiques du gouvernement central.

# La reprise retardée par l'apathie?

MONTREAL (PC) — L'apathie pourrait retarder la reprise économique, a déclaré mercredi M. Donald McPherson, président de General Motors of Canada Ltd.

"Les gens regardent le taux d'inflation et celui du chômage, qui dépasse huit pour cent, et se dépriment", dit-il dans une interview qu'il donnait à l'occasion de l'avant-première du Salon international de l'auto, qui commence jeudi et durera 11 jours.

"Quant à moi, dit-il, je songe plutôt au nombre de personnes qui travaillent et à qui je puis vendre une voiture. Il y a au Canada, cette année, un quart de million de travailleurs de plus que l'an dernier. Ce sont là les chiffres qui comptent."

Si l'industrie de l'automobile souffre de l'apathie des gens, cela ne paraissait pas mercredi alors que les travailleurs se mêlaient aux reporters tout en mettant en place les quelque 300 véhicules en montre à la Place Bonaventure provenant de 40 exposants de 10 pays.

**Compactes**

Chrysler Canada Ltd. présente deux nouvelles compactes, la Dodge Omni et la Plymouth Horizon, qui seront en vente le 16 janvier à Toronto, Hamilton, Montréal et Vancouver.

Ces voitures, déjà dévoilée aux Etats-Unis, seront en vente plus tard dans les autres centres canadiens. Elles se détailleront de $4,300 à $4,400 et Chrysler compte en vendre de 15,000 à 18,000 durant l'année.





Auditorium Dufour
VENDREDI, 20 JANVIER 21H00
AUDITORIUM ALMA
LE 21 JANVIER





# Cet hiver offrez-vous une ZENITH®

## CHROMACOLOR® II

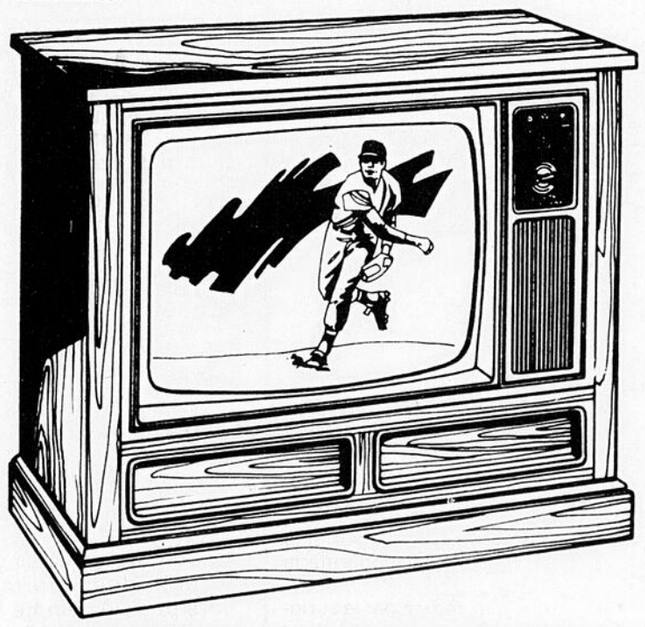
**SEULEMENT ZENITH A...**

La sentinelle-couleur établit automatiquement l'équilibre des couleurs pour vous donner des nuances de peau bien naturelle. Un circuit électronique maintient automatiquement le contraste d'image pré-déterminé, et règle même la luminosité de l'image en couleur pour compenser toute variation d'éclairage ambiant. C'est la sentinelle-couleur qui équilibre le tout pour vous... d'une scène à l'autre, d'un canal à l'autre... automatiquement.

**RÉGULATEUR DE TENSION SENTINELLE ÉLECTRONIQUE**

Ce système maintient la tension constante au niveau ou près du niveau prévu. Le transformateur à auto-régulation magnétique élimine presque totalement les variations du courant-secteur, prolongeant ainsi la durée de la lampe-écran et donnant une plus grande fiabilité et une image de superbe qualité avec plus de consistance.

**LE SYSTÈME DE SYNTONISATION ÉLECTRONIQUE VIDÉO GUARD DE ZENITH.**
**ASSURE UNE IMAGE DE ZENITH NETTE ET CLAIRE, NON SEULEMENT QUAND L'APPAREIL EST NEUF. MAIS PENDANT DES ANNÉES.**

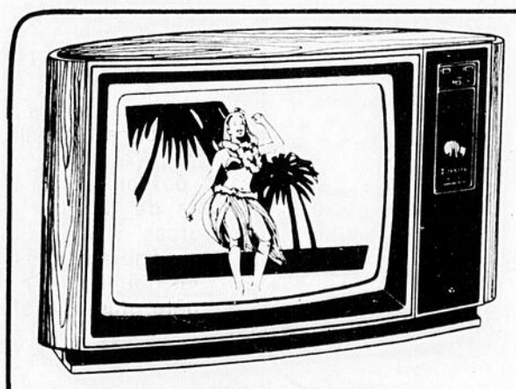


**LE BRAQUE...J2322E.**
À mi-chemin entre l'ancien et le nouveau, ce meuble permet d'utiliser au maximum l'espace disponible. Dessus surplombant carré, roulettes dissimulées. Une finition veinée chêne est appliquée aux produits durables en bois sur le dessus et les côtés. Façade et base en imitation bois assorti. Tout le meuble est fini en couleur chêne antique d'aspect vermoulu. Dimensions: H30L34⅛, P17¼.
Aussi offert avec télécommande de zoom space.
Command 1000.
Le Bonnard, SJ2323E.

25"

**$799.95**

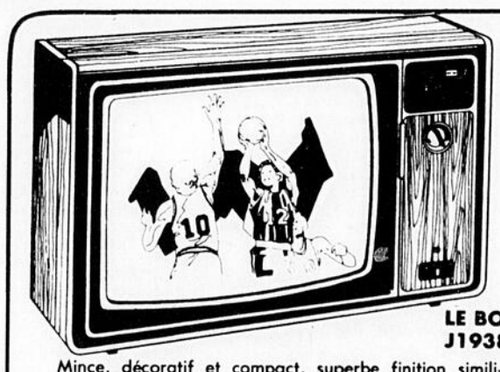
**$939.95**



20"

**L'ELLIPSE III, J1950W.**
Forme elliptique ultra-moderne. Ligne élancée. Finition simili-noyer veine mise en relief par des garnitures de couleur aluminium brossé. Dimensions: H17½, P17½ L28¼

**$669.95**



20"

**LE BONNINGTON. J1938.**
Mince, décoratif et compact, superbe finition simili-noyer veine (J1938W) accentuée par des garnitures de couleur aluminium brossé. Dimensions: h16¾, L26½, P17¼.
Finition simili-pacanier (J1938P) aussi disponible et mise en valeur par des garnitures de couleur nickel or brossé.

**Aussi offert avec télécommande zoom space command 1000.** $769.95 **$669.95**

**Ces modèles peuvent ne pas être disponibles chez tous les marchands «Zenith» dont les noms apparaissent dans cette annonce.**

**Prix de détail suggéré du distributeur.**

***® Chez Zenith, la qualité doit y être avant que le nom y soit apposé.***

| | | | |
|---|---|---|---|
| ZENITH<br>AUBRY & GAGNON<br>480, Sacré-Coeur ouest<br>Alma. Tél.: 662-2435 | ZENITH<br>GAGNON FRERES MEUBLES<br>400 est, Racine<br>Chicoutimi. Tél.: 543-1501 | ZENITH<br>GAGNON FRERES MEUBLES<br>660, Sacré-Coeur ouest<br>Alma.<br>Téls: 662-3459 - 349-2355 | ZENITH<br>ST-GELAIS ELECTRONIQUE<br>1526, boul. Talbot<br>Chicoutimi, P.Q.<br>Tél.: 545-2828 |
| ZENITH<br>GAGNON FRERES MEUBLES<br>1321, boul. Walberg<br>Dolbeau. Tél.: 276-0765 | ZENITH<br>GAGNON FRERES MEUBLES<br>918, boul. St-Joseph<br>Roberval. Tél.: 275-0491 | ZENITH<br>OLYMPIA ELECTRONIQUE ENR.<br>1043, boul. Sacré-Coeur<br>St-Félicien.<br>Tél.: 679-2712 | |

## CJPM

**JEUDI, 12 JANVIER 1978**

9.30 Fanfan Dédé
10.00 A la bonne heure
11.15 A votre service
11.45 A tous les échos
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Dîner chaud
13.30 Cinéma:
"Premier goût de l'amour"
15.00 Une heure avec vous
16.00 M. Tranquille
16.30 Les nouveaux Tannants
17.30 Parle parle, jase jase
18.30 Studio six
19.00 Symphorien
19.30 Les ennuis de Marie
20.00 L'union fait la farce
20.30 Jeudi: 20:30:
"Le kid de Cincinnati"
22.30 Les nouvelles T.V.A.
23.00 Parlons ski
23.05 Dernière édition
23.15 Fin de soirée:
"Libertines"

**VENDREDI, 13 JANVIER 1978**

9.30 Fanfan Dédé
10.00 A la bonne heure
11.15 A votre service
11.45 A tous les échos
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Dîner chaud
13.30 Cinéma:
"Vengeance des mutins"
15.00 Une heure avec vous
16.00 M. Tranquille
16.30 Les nouveaux Tannants
17.30 Parle parle, jase jase
18.30 Studio six
19.00 Médecin d'aujourd'hui
20.00 Montréal en parle
20.30 Première chance
21.00 Les Champions
22.00 La Corne d'abondance
22.15 Région 02
22.30 Les nouvelles T.V.A.
23.00 Dernière édition
23.10 Fin de soirée:
"Mont Parnasse"

## FILMS A CJPM

JEUDI: 20h30

**"LE KID DE CINCINNATI"** (The Cincinnati Kid) (4) — E.-U. 1965. Drame psychologique de N. Jewison avec Steve McQueen, Edward G. Robinson et Tuesday Weld. — Un joueur de poker se mesure à un homme qui, en trente ans, n'a jamais été battu. — Bonne création d'atmosphère. Suspense habilement soutenu. Interprétation excellente dans l'ensemble.

JEUDI: 23h15

**"LES LIBERTINES"** (6) — Fr. 1969. Drame policier de D. Young avec Marisa Mell, Robert Hossein et Alberto Dalbes. — La directrice d'une maison de repos pour riches névrosés cache un gangster en fuite dans ses appartements. — Intrigue dispersée et confuse. Mise en scène pauvre. Interprétation convaincante. Exploitation d'érotisme.

## CKRS

**JEUDI, 12 JANVIER**

8.45 Mini-fée
9.15 Passe-partout
9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Minute Moumoute
10.30 Magazine-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Au milieu du jour
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femme d'aujourd'hui
14.31 Cinéma
"L'amour de la forêt"
16.00 Bobino
16.30 Grujot et Délicat
17.00 Cinéma de 5 heures
"Les ailes de l'espérance"
18.50 Au fil de l'actualité
19.00 Les Pierrafeu
19.30 Du tac au tac
20.00 Le travail à la chaîne
20.30 Les grands films
"La manipulation"
22.30 Téléjournal national, international et provincial
22.55 Nouvelles du sport et météo
23.05 Causerie CSN
23.35 Cinéma 1:
"Des filles pour les mercenaires

**VENDREDI, 13 JANVIER**

8.45 Les animaux chez eux
9.15 Les cent tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 Tam-Tam
10.15 Virginie
10.30 Magazine-express
11.00 La mangeaille
"Le champignon"
11.30 Au milieu du jour
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femme d'aujourd'hui
14.31 Les ateliers
15.30 Les copains du western
16.00 Bobino
16.30 Le Gutenberg
17.00 Cinéma de 5 heures
"Harvey"
18.50 Au fil de l'actualité
19.00 Le Virginien
"Le silencieux"
20.31 Femme d'aujourd'hui
21.30 Scénario
22.00 Multi-Media
22.30 Téléjournal national, international et provincial
22.55 Nouvelles du sport et météo
23.05 Cinéma
"Dracula vit toujours à Londres"
00.30 Ciné-nuit
"Pauvres fous"

## FILMS A CKRS

JEUDI: 14h31

**"UN AMOUR DE LA FORET"** (5) — U.R.S.S. 1971. Comédie dramatique de A. Babayan avec Dimitri Orlovski. — Un garde-forestier élève un jeune lynx dont la mère a été tuée. — Récit naïf. Belles photos du cadre naturel. Interprétation sympathique. — E.

JEUDI: 20h30

**"LA MANIPULATION"** (4) — Fr. 1975. Drame d'espionnage de D. de la Patellière avec Henri Garcin, Vania Vilers et Elizabeth Tessier. — Les services secrets français contactent un haut fonctionnaire suisse pour qu'il leur serve d'informateur. — Film tourné pour la télévision. Sujet intéressant traité de façon intelligente. Mise en scène de métier. Interprétation juste.

JEUDI: 23h35

**"DES FILLES POUR LES MERCENAIRES".**

## CBJET

(CANAL 5)

**JEUDI, 12 JANVIER**

8.45 The Friendly Giant
9.00 Bonjour, Bon Jour
9.15 Davey and Goliath
9.30 Quebec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
13.03 Tattletales
13.33 Magistrate's Court
14.03 Ryan's Hope
14.30 The Edge of Night
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 Vision On
16.30 What's New
17.00 Nobel Prize Laureates
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Reach for the Top
20.00 The Carol Burnett Show
21.00 Canadian Express
22.00 We've Got Each Other
22.30 Decision
23.00 The National
23.22 The City Tonight
23.35 90 Minutes Live

**VENDREDI, 13 JANVIER**

8.45 The Friendly Giant
9.00 Bonjour, Bon Jour
9.15 Davey and Goliath
9.30 Quebec School Telecasts
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
13.03 Tattletales
13.33 Magistrate's Court
14.03 Ryan's Hope
14.30 The Edge of Night
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 One of a Kind
16.30 Friday after School
17.00 Nature of Things
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 In the Public Eye
20.00 Tony Randall
21.00 Three's Company
22.00 Tommy Hunter Country
22.30 T.B.A.
23.00 The National
23.35 90 Minutes Live

## SUR LE CABLE

### TECS

(CANAL 13)

**JEUDI, 12 JANVIER 1978**

8.15 Contact
11.30 Comprendre, c'est aider.
12.00 Contact
12.30 Les écrivains de chez nous
17.30 Contact
18.00 Conférence de presse - 14e Tournoi provincial hockey pee wee de Jonquière.

### RADIO-QUEBEC

(CANAL 8)

**JEUDI, LE 12 JANVIER 1978**

13.00 Ciné-réaction - La pantoufle dorée
14.30 Dossier "Les handicapés" - Le deuxième pas
16.30 Comment raconter ses choses -
18.30 Ciné-création - Aventure dans la Baie d'or
20.00 Laissez-passer - Pour le pays basque
21.00 Déjà demain - Les loisirs: à la recherche du temps retrouvé
21.30 Les mystères de l'homme - Des feux dans la nuit

### CJBR

(CANAL 3)

**JEUDI, LE 12 JANVIER 1978**

9.15 Passe-partout
9.45 En mouvement
10.00 You Hou
10.15 Minute Moumoute
10.30 Magazine express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les animaux chez eux
12.00 Fifi Brind'acier
12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma:
"L'amour de la forêt"
16.00 Bobino
16.30 Grujot et Délicat
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.30 Ce soir régional
19.00 Les Pierrafeu
19.30 Du tac au tac
20.00 Le travail à la chaîne
20.30 Les grands films:
"La manipulation"
22.30 Téléjournal
23.00 Cinéma:
"Dis-moi qui tu es"
00.30 Cinéma:
"En route vers Rio"

**VENDREDI, LE 13 JANVIER 1978**

9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 Tam Tam
10.15 Virginie
10.30 Magazine express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Robinson Suisse
12.00 Sésame
12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Les ateliers
15.30 Les Chiboukis
15.45 Minute Moumoute
16.00 Bobino
16.30 Le Gutenberg
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.30 Ce soir régional
19.00 Marcus Welby
20.00 Alier-retour
20.30 Femme d'aujourd'hui
21.30 Scénario
22.00 Science réalité
22.30 Téléjournal
23.00 Cinéma:
"Dracula vit toujours à Londres"
00.30 Ciné-nuit:
"Pauvres fous"

### WEZF

(CANAL 7)

**JEUDI, 12 JANVIER 1978**

6.00 Good Morning Jesus
7.00 Good Morning America
9.00 PTL Club
11.00 Happy Days
11.30 FamilyhFeud
12.00 The Better Sex
12.30 Ryan's Hope
13.00 All my Children
14.00 $20,000 Pyramid
14.30 One Life to Live
15.15 General Hospitwl
16.00 The Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
18.00 ABC News
18.30 Green Acres
19.00 The Andy Griffith Show
19.30 Bewitched
20.00 Welcome Back, Kotter
20.30 What's Happening
21.00 Barney Miller
21.30 Carter Country
22.00 The Redd Foxx Show
23.00 Green Acres
23.30 Police Story/Toma

**VENDREDI, 13 JANVIER**

6.00 Good Mogning Jesus
7.00 Good Morning America
9.00 PTL Club
11.00 Happy Dayy
11.30 Family Feud
12.00 The Better Sex
12.30 Ryan's Hope
1(.30 All my Children
14.00 $20,000 Pyradmpd
14.30 One Life to Live
15.15 General Hospital
16.00 The Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
18.00 ABC News
18.30 Green Acres
19.00 The Andy Griffith Show
19.30 Bewitched
20.00 Donny and Marie
21.00 Friday Night Movie:
"Nobody does it Better"
23.45 Green Acres
00.15 Baretta

### CFCF

(CANAL 11)

**JEUDI, 12 JANVIER 1978**

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 The Community
10.00 Ed Allen
10.30 The Joyce Davidson Show
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Celebrity Revue
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Match Game 78
16.30 It's your Move
17.00 The Price is Right
10.00 Pulse
19.00 The Gong Show
19.30 Grand Old Country
20.00 The Waltons
21.00 CTV Reports
21.30 Carter Country
22.00 The Redd Foxx Show
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 The Twelve Midnight Movie:
"Two People"

**VENDREDI, LE 13 JANVIER 1978**

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 The Community
10.00 Ed Allen
10.30 The Joyce Davidson Show
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Celebrity Revue
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Match Game 78
16.30 It's your Move
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 The Jeffersons
19.30 Donny and Marie
20.30 The Rockford Files
21.30 Quincy
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 The Twelve Midnight Movie:
Programme Double:
"The Take" - "It's your Move"


télésag
392, Racine est, Chicoutimi, Qué.
Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG, veuillez communiquer au numéro suivant
Tél.: 545-1112

SUR LE CANAL 8 RADIO-QUEBEC

JEUDI, 12 janvier 1978,
18.30 hres, reprise vendredi 13.00 hres.

CINE-CREATION: "Aventure dans la Baie d'or".

Un film tchécoslovaque pour enfants et adolescents. Jirka vit à la campagne avec toute une collection d'animaux apprivoisés.

Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière


# ARTS ET SPECTACLES

Pour une quinzaine

## Le Théâtre populaire du Québec s'installe à la Place des Arts

MONTREAL (PC) — Le Théâtre populaire du Québec (TPQ), désireux d'inscrire Montréal et son large public à son circuit habituel de tournée, s'installera à la salle Maisonneuve de la Place des Arts du 22 mars au 3 avril. Il y donnera 18 représentations de trois productions théâtrales différentes.

Au cours de ces 13 jours de présence au coeur de la métropole, le TPQ terminera tout d'abord la tournée de sa pièce "l'Ile des Chèvres" en y donnant les quatre dernières représentations les 22, 23, 25 et 26 mars. Cette pièce de l'auteur italien Ugo Betti, adaptée par René Dionne, est mise en scène par Jean Gascon. La distribution comprend Hélène Loiselle, Gabriel Gascon, Nicole Filion, Lucie St-Cyr et José Rettino.

Au centre de cette manifestation théâtrale d'importance, le public montréalais aura aussi l'occasion d'assister à la reprise de la pièce "Le temps d'une vie" de l'auteur québécois Roland Lepage. Créée en 1974 à l'Ecole nationale de théâtre, cette pièce a connu depuis, une étonnante carrière. Reprise une première fois par le Théâtre d'Aujourd'hui, en 1975, elle fut, en 1976, emmenée en tournée à travers toute la province par le TPQ. Au même moment, "Le Trident" en produisait sa propre version à Québec.

Puis ce fut le tour de la France. Le TPQ étant invité à participer officiellement au Festival d'Avignon, "Le temps d'une vie" fut présenté en juillet 1977, dans le cadre médiéval du cloître des Carmes et très chaleureusement accueilli par le public aussi bien que par la critique.

Partout où elle fut présentée, cette pièce n'a reçu que des louanges. Murielle Dutil, interprète du rôle principal, fut fréquemment qualifiée de comédienne de génie.

Pourtant, à Montréal, avec son million et demi de population, seulement 3,000 personnes ont eu l'occasion de voir cette pièce. C'est pourquoi le TPQ a songé à la reprendre dans une grande salle de la métropole.

"Le temps d'une vie" sera donc présenté 10 fois à la salle Maisonneuve de la Place des Arts du 26 mars au 3 avril. La mise en scène est d'André Pagé et la distribution comprend Murielle Dutil, Gilbert Lepage, Guy Nadon, Pierre Lebeau et Roger Blay.

**"Feydeau-Buissoneau"**

Enfin, pour clore cet événement exceptionnel, le TPQ donnera les quatre premières représentations de son spectacle "Feydeau-Buissoneau". Il s'agit de deux courtes pièces de Georges Feydeau. "Feu la mère Madame" et "Mais n'te promène donc pas toute nue", mises en scène par le truculent Paul Buissonneau. Nul doute que ce dernier saura rendre à Feydeau ce qui est à Feydeau: le rire. La distribution comprend Pierre Thériault, Robert Rivard, Lenie Scoffie, Thérèse Morange et Michel Forgues.

Ce spectacle sera présenté à Montréal les 28, 29, 30 mars et 1er avril prochains avant de partir en tournée dans une trentaine de villes du Québec.

Le Ménestrel

## *Un admirateur millionnaire publie un livre sur Presley*

MEMPHIS, Tennessee (AP) — Depuis sa mort Elvis Presley a fait gonfler les portefeuilles d'hommes d'affaires, d'imitateurs et de fabricants de souvenirs, mais il va aussi servir indirectement au développement d'une lamaserie située en France, au Moustier, à 160 kilomètres de Bordeaux.

"J'ai toujurs rêvé qu'Elvis donne un jour un concert au bénéfice des réfugiés tibétains, explique M. Bernard Benson, un inventeur millionnaire, adepte de la philosophie tibétaine et admirateur du chanteur de rock disparu. Aujourd'hui c'est fait" ajoute-t-il. Il fait référence à un livre, "Le ménestrel", ouvrage sur Elvis Presley qu'il a écrit il y a un an et qu'il a publié récemment, pour aider au développement de la lamaserie du Moustier.

Bien que n'ayant jamais rencontré Presley, qu'il a vu "dans de très nombreux concerts", M. Benson estime qu'il connaissait le chanteur "mieux que mon propre frère, pour des raisons qui pourraient être expliquées par la philosophie".

Dicté en dix minutes au magnétophone ce livre exprime les sentiments spirituels qu'Elvis a inspirés au millionnaire. "Je n'avais pas du tout l'intention de le publier, dit M. Benson. Je pensais que cela aurait embarrassé Elvis parce que c'est un livre sensible, et qu'il était trop humble pour admettre qu'il était un être si extraordinaire."

Après la mort de Presley le 16 août dernier, les amis de M. Benson et sa famille, l'ont poussé à faire publier son livre. Charlie Hodge, le guitariste et l'ami d'Elvis, lui avait remis en janvier 1977 le seul exemplaire existant. Selon M. Hodge, Elvis a gardé l'ouvrage pendant plusieurs semaines, et son cousin, Billy Smith, l'a vu ouvert dans plusieurs pièces de l'appartement d'Elvis. Nous pouvons affirmer qu'il l'a lu."

M. Benson a fait tirer une édition de 2,000 exemplaires. Les 300 premiers livres ont été vendus $250, les autres à $125. Un autre tirage de 10,000 exemplaires, moins coûteux, suivra. Les droits d'auteur de M. Benson, qui a écrit une quarantaine de livres, sont au compte de la Fondation Pemo Cho Ling, organisation privée dont le siège est au Lichtenstein, et qui aide en particulier les réfugiés tibétains.

"J'ai décidé de publier Le ménestrel parce que je voulais contrebalancer le flot d'ouvrages de très basse qualité (sur Elvis) par quelque chose de très bonne qualité, pour aider les gens à diriger leurs esprits vers une meilleure direction", explique M. Benson.

L'ouvrage de 50 pages est relié en cuir blanc. Une fenêtre pratiquée sur la couverture laisse apparaître une plume de paon, qui symbolise l'amour de Presley pour les oiseaux. L'histoire est écrite comme une fable, illustrée de dessins colorés.

Dimanche dernier, anniversaire d'Elvis Presley, M. Benson a lu le livre en public. Dans cinquante villes des Etats-Unis, des stations de radio ont fait distribuer par des Cadillac blanches un exemplaire du Ménestrel à un admirateur local d'Elvis.

L'opinion de M. Benson sur Elvis Presley, "un grand sage qui avait le pouvoir d'éloigner les nuages de la vie des gens", n'est pas universelle. Quelques pasteurs américains ont brûlé ses disques. "C'est dommage, estime M. Benson. Si vous passez votre vie à chercher la boue sous les chaussures d'un homme, vous ne verrez que de la boue, même si l'homme est grand. Vous ne verrez jamais que ses yeux sont brillants, son sourire doux, et qu'il tend la main pour vous aider".

## Aide aux troupes de théâtre bilingue

OTTAWA (PC) — Le nouveau président du conseil d'administration du Centre national des arts a déclaré son intention, dans une interview, de mettre l'accent sur la troupe théâtrale, qui donnera de plus en plus de représentations dans les deux langues.

Les subventions gouvernementales seront plus élevées, a expliqué M. Arthur Gelber, si la troupe prouve sa valeur dans tous les coins du pays.

M. Gelber, qui occupera son poste pour quatre ans, est également vice-président de l'Ontario Arts Council. Il a déjà fait partie du conseil d'administration du National Ballet et de la Canadian Opera Company.

Membre du conseil du Centre national des arts depuis six ans, il connaît personnellement ceux qui y oeuvrent, dont le directeur général Donald MacSween et le directeur théâtral Jean Gascon.

# CINEMA

**ALMA**

**Alma**
Semaine du 6 au 12 janvier incl.: "Les majorettes" - "Les secrétaires"

**Canadien**
Semaine du 6 au 12 janvier incl.: "La jeune lady Chatterley" - "Amour motorisé"

**BAGOTVILLE**

**Saguenay**
Semaine du 10 au 12 janvier incl.: "Projections spéciales" - "Jeanne et Paul"

**CHICOUTIMI**

**Capitol**
Semaine du 6 au 12 janvier incl.: "Les envahisseurs de l'espace" - "La bataille du 38e parallèle"

**Cartier**
Semaine du 6 au 12 janvier incl.: "Et si tu n'en veux pas" - "Elles s'en donnent à coeur joie"

**Impérial**
Semaine du 9 au 12 janvier incl.: "Hercule contre les tyrans de Babylone" - "Et que ça gaze, Coccinelle" - "Le secret de la planète des singes"

**CINEMAS PLACE DU ROYAUME**

**Cinéma 1**
Semaine du 6 au 12 janvier incl.: "Les majorettes" - "Machines à tuer"

**Cinéma 2**
Semaine du 6 au 12 janvier incl.: "Les révoltés de l'an 2000" - "Il n'y a plus de saints au Texas"

**Cinéma 3**
Semaine du 6 au 12 janvier incl.: "La guerre des étoiles" - "Ami, ennemi"

**DOLBEAU**

**Météor**
Semaine du 8 au 12 janvier incl.: "Ces filles qui mènent les parents au désespoir" - "Le démon sous la peau"

**JONQUIERE**

**Bellevue**
Semaine du 6 au 12 janvier incl.: "Les majorettes" - "Machines à tuer"

**Centre**
Semaine du 6 au 12 janvier incl.: "Les révoltés de l'an 2000" - "Il n'y a plus de saints au Texas"

**Elysée**
Semaine du 6 au 12 janvier incl.: "Et si tu n'en veux pas" - "Elles s'en donnent à coeur joie"

**MISTASSINI**
**Orphéon**
Semaine du 6 au 12 janvier incl.: "La jeune lady Chatterley" - "La chair qui brûle"



**DISPOSITIF CONTROVERSE — Ben Marcovitch exhibe le controversé système catalyseur Vapormid à Montréal, hier. Le manufacturier montréalais a déclaré qu'il possède des centaines de clients satisfaits au Québec qui économisent des milliers de dollars avec le dispositif d'épargne de carburant qui a été interdit en Ontario.**

(Téléphoto PC)

# *La vente de Vapormid interdite en Ontario*

MONTREAL (PC) — Un dispositif susceptible d'entraîner d'importantes économies de carburant, et fabriqué à Montréal, a été interdit en Ontario sous prétexte qu'il ne réduisait pas vraiment la consommation de carburant.

Le fabricant de ce dispositif, M. Ben Marcovitch, qui est aussi président de Budget Fuels, un des plus gros distributeurs indépendants de carburant au Québec, a décidé de contester la décision ontarienne en justice le 31 janvier prochain, devant un tribunal de Toronto.

Il en existe deux modèles: l'un industriel qui se vend à près de $2,500 et l'autre domiciliaire que l'on peut se procurer au prix de $270.

Des centaines de clients au Québec, déclare M. Marcovitch, en sont très satisfaits. Ils économisent ainsi des milliers de dollars en carburant.

L'appareil, appelé Vapormid, a été interdit par le ministère ontarien de la Consommation, à la suite des tests effectués par le Conseil de la recherche de l'Ontario qui ont abouti à des conclusions négatives.

Selon M. Marcovitch, qui a investi $250,000 dans cette entreprise, les tests n'étaient pas valables, le conseil ayant refusé de changer un ajustage qui, dit-il n'était pas adapté aux besoins des tests.

Le test avait été commandé par l'émission Marketplace du réseau anglais de la télévision de Radio-Canada qui, après réception du rapport avait déclaré le Vapormid sans valeur aucune.

**C'est révolutionnaire**

A Ottawa, M. J.J. Park, un scientifique attaché au Conseil national de la recherche, a déclaré dans une interview qu'à son avis l'interdiction sera levée.

Ses recherches préliminaires, dit-il, lui ont permis de constater que la Vapormid est "un dispositif révolutionnaire". Les difficultés de sa commercialisation proviennent surtout de ce que le fabricant n'explique pas assez clairement comment son appareil réduit la consommation de carburant.

A cela, M. Marcovitch répond que même les savants ne peuvent expliquer certaines choses. Ainsi, on ignore comment l'aspirine soulage la douleur, ou comment le fluor prévient les caries dentaires.

L'appareil a une forme pyramidale. Un certain pourcentage de mixture d'huile et d'air pulvérisée émise par la fournaise passe à travers avant d'aller dans la chambre de combustion.

Agissant comme catalyseur, il est censé produire une flamme plus puissante et plus propre dans les fournaises à l'huile ou à gaz. M. Marcovitch garantit une économie de 10 p.c., mais il a découvert que certains clients ont pu économiser jusqu'à 25 et 30 p.c.

L'appareil est tellement simple que les gens ont de la peine à croire qu'il puisse être efficace, dit M. Marcovitch, qui ajoute qu'il l'a d'abord essayé l'hiver dernier dans les immeubles d'appartements qu'il possède à Montréal avant de se lancer dans sa fabrication. Depuis, il en a vendu près de 800 unités au Québec, par l'intermédiaire de sa compagnie, Pétromobile Ltée.

Toutefois, l'interdiction imposée en Ontario et la mauvaise publicité qui s'en est suivie a compromis les ventes au Québec.

**Témoignages**

M. Sam Katz, gérant de la Place Crémazie, à Montréal, déclare en avoir acheté six unités en octobre dernier.

"L'an dernier, dit-il, nous avons dépensé $120,000 en carburant. Cette année, la note sera de $18,000 inférieure. Nous n'avons fait aucun ajustement et il est bien évident que c'est ce dispositif qui est la cause de l'économie."

Pétromobile a vendu des douzaines d'unités à des buanderies qui, pour le nettoyage à sec, ont besoin de vapeur à l'année longue.

M. Albert Amiel, secrétaire-général de l'Association des buanderies du Québec, a adressé à ses membres une lettre circulaire dans laquelle il signale que ce dispositif a donné d'étonnants résultats.

La ville de Montréal essaye actuellement quatre unités dans les bâtiments publics.

*Drapeau confirme*

# L'UNESCO à Terre des Hommes

**par Jacques Bouchard**

PARIS (PC) — En décidant de participer officiellement à Terre des Hommes, l'UNESCO, qui aura en 1978 pignon sur rue dans cette cité culturelle, vient en quelque sorte de reconfirmer le rôle international de cette manifestation annuelle permanente née à la suite de l'exposition internationale de 1967 à Montréal.

C'est ce qui ressort des propos du maire de la ville de Montréal, M. Jean Drapeau, qui a confirmé, mercredi à Paris, la participation de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, (UNESCO) à Terre des Hommes (TDH) 78.

Le maire de la ville de Montréal a fait ces commentaires à l'issue de la présentation d'un film de 30 minutes réalisé à la fin du mois de juillet 1977 et consacré à la participation de 24 heures de l'UNESCO à la manifestation soulignant le 10ème anniversaire de l'exposition universelle de Montréal, qui avait contribué à l'époque à la mise en place des infrastructures qui ont fait de la métropole du Canada un véritable carrefour international, qui a été d'ailleurs confirmé lors des Olympiades de 1976.

M. Drapeau, qui était à Paris à l'invitation de l'UNESCO, a d'autre part mentionné que le pavillon de l'UNESCO sur les terrains de TDH permettra à la ville de Montréal de recevoir dans ce cadre international les plus grands artistes du monde, ce "qui ajoutera incontestablement un caractère exceptionnel" à la manifestation.

**Maire du Canada**

En accueillant le maire de la ville de Montréal, qui est considéré par les Européens comme le "maire du Canada", le directeur général de l'UNESCO, M. Jacques Rigaud, a évoqué "la valeur culturelle, l'envergure internationale et la portée profondément humaine de l'exposition qui fut organisée en permanence à Montréal".

Le porte-parole de l'UNESCO s'est dit aussi heureux d'apporter "un concours à cette persévérance" du maire de la ville de Montréal, et "saluant un homme exceptionnel qui a su réaliser les idées qu'il préconisait".

D'un autre côté, TDH recevra une publicité exceptionnelle puisque le film réalisé à l'occasion de la journée de l'UNESCO sera projeté dans les 144 pays regroupés au sein de cet organisme.

En annonçant cette participation au siège de l'UNESCO, à Paris, M. Drapeau a déclaré que le but principal de la grande exposition canadienne était le rapprochement entre les hommes.

"Ce but, a-t-il ajouté, est identique à celui de l'UNESCO qui s'efforce de promouvoir la paix et la compréhension entre les peuples à travers l'éducation, la science, la culture et la communication."

C'est pourquoi, a précisé le premier citoyen de la ville de Montréal, que malgré la perspective des gains qui nous étaient offerts, nous avons refusé toute publicité sur ces lieux de la culture, et nous avons été soutenus par les efforts et les sacrifices des Montréalais dans ce domaine.

Ainsi, a conclu le maire de Montréal, rien ne choque la vue des visiteurs, et "ce n'est pas une foire ni un bazar, grâce aux efforts et aux sacrifices des Montréalais".

Après cette visite éclair dans la Ville Lumière, dont il a profité pour avoir des rencontres privées avec certaines personnalités françaises, dont l'architecte Roger Taillibert, le maire Drapeau était de retour dans sa ville jeudi après-midi.

# *Lancement officiel du "dollar du Carnaval"*

QUEBEC (PC) — La ville de Québec et les dirigeants du 24e Carnaval ont procédé, mercredi, au lancement officiel du "dollar du Carnaval".

Il s'agit de pièces de monnaie d'une valeur marchande de $1.00, garanti par la ville de Québec, qui pourront être utilisées pour toutes transactions commerciales sur le territoire des sept duchés du Carnaval jusqu'au 17 février, soit cinq jours après la clôture des prochaines festivités.

Frappés par l'Hôtel de la monnaie, à Ottawa, ces pièces à l'effigie du Bonhomme Carnaval seront vendus ou mises en circulation par les succursales bancaires de la région de Québec, les caisses populaires et les établissements de commerce au détail qui accepteront de participer bénévolement à cette initiative.

Le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a expliqué au cours d'une conférence de presse que le lancement de cette monnaie visait à permettre d'éponger une partie des dépenses encourues par la ville chaque année pour la tenue du Carnaval.

**Contribution**

Selon M. Pelletier, ces frais s'élèveront cette année à quelque $250,000, incluant la quote part de la ville à la contribution de la Communauté urbaine au Carnaval et les coûts du service d'ordre.

Quatre-vingt dix pour cent des profits de la vente de ces pièces seront versés à la ville et 10 pour cent au Carnaval.

M. Pelletier a toutefois refusé d'avancer des chiffres quant aux revenus que la ville compte retirer.

S'appuyant sur des expériences semblables dans d'autres villes du pays, notamment à Calgary, où des pièces de monnaie spéciales sont mises en circulation durant le Stampede, les autorités municipales estiment cependant qu'environ 80 pour cent des acheteurs conserveront ces pièces après le Carnaval, ce qui pourraient représenter des ventes de $120,000 puisque 150,000 pièces seront mises en vente cette année.

Compte tenu du fait que les coûts de fabrication et de publicité s'élèveront à environ $50,000, les profits pourraient atteindre $70,000.

**Collection**

Selon les dirigeants du Carnaval, le lancement de cette monnaie marque le début d'une collection qui réunira éventuellement les effigies du Bonhomme de tous les Carnavals et devrait susciter l'intérêt des numismates amateurs ou professionnels.

Les trois premières pièces mises en circulation cette année porteront l'effigie du Bonhomme des trois premiers Carnavals, soit ceux de 1955, 1956 et 1957.

Quant aux acheteurs qui voudront se départir de ces pièces après le Carnaval, ils bénéficieront d'un délai de quatre jours ouvrables après le 17 février pour les échanger à leur pleine valeur marchande dans les banques et les caisses populaires.

# L'adversaire d'André Desjardins démissionne

MONTREAL (PC) — A la suite du sac de son bureau, au début du mois, le responsable du placement de la section 144 des plombiers de la FTQ-Construction, M. Rosaire Demers, a démissionné le lendemain.

M. Demers est membre de la 144 depuis 34 ans. Il en fut secrétaire financier de 1964 à 1968 et son intégrité en a fait depuis l'une des figures les plus populaires de ce syndicat qui devait devenir le fief incontesté de son adversaire, André Desjardins.

M. Demers est officiellement entré en fonction comme "surveillant du placement" le 3 janvier au matin.

Sa tâche, telle que définie par les tuteurs gouvernementaux, consistait à surveiller le bureau de placement, actuellement sous la responsabilité d'André Bruno, un bras droit de Desjardins du temps où ce dernier dirigeait la FTQ-Construction.

Bruno avait en outre été identifié comme l'une des "victimes" d'un réseau de prêts usuraires contrôlé par d'anciens caids de la 144.

La nomination de M. Demers a été perçue comme une menace par les dirigeants du 144, qui sont accusés depuis plus d'un an d'utiliser ce service syndical pour se ménager l'appui indéfectible des membres.

Le nouveau surveillant, que les tuteurs avaient voulu choisir au sein de la 144, n'était pas aussitôt entré dans son bureau, le 3 janvier, qu'il recevait la "visite" de voyous.

Ce groupe d'environ sept ou huit personnes a commencé par injurier leur collègue promu surveillant du placement, en le qualifiant de "vendu à la tutelle", de "traître" au syndicat, etc.

Les cendriers ont alors commencé à se promener à des hauteurs et des vitesses inhabituelles, une patère s'est cassée et ainsi de suite.

Le responsable en titre du placement, Bruno, a assisté à ce carnage sans dire le moindre mot et sans venir en aide à son collègue.

Le lendemain, M. Demers remettait sa démission en précisant aux tuteurs qu'il ne voulait demeurer à son poste que s'il était accepté par tout le monde.

Rejoint hier au téléphone, M. Demers a confirmé sa démission en l'expliquant par des "raisons de santé".

# La grippe du Texas en perte de vitesse

**par La Presse Canadienne**

L'officier de santé du comté d'Oxford, la région de l'Ontario la plus éprouvée par la grippe du Texas, a déclaré mercredi que le nombre des cas commence à diminuer.

Le Dr William Butt avait déclaré mardi que la mort de trois personnes âgées, une d'Ingersoll et deux autres de Woodstock, avait porté le total des morts à 12 dans ce comté du sud de l'Ontario. La grippe aurait fait jusqu'à présent 26 victimes dans la province.

Il appert que le virus continue en direction de l'est. Dimanche, on lui a attribué la mort d'une femme de 26 ans au Québec.

D'après le ministère de la Santé de l'Ontario, on ne saurait parler encore d'épidémie, mais pour la deuxième fois cette semaine on a remis à plus tard, à cause de la grippe, un procès dans le comté d'Oxford.

La Croix-Rouge manque de sang à London parce qu'on en a refusé de donneurs qui étaient enrhumés.

Les principaux symptômes sont la fièvre, le mal de tête, des douleurs à la poitrine, la toux, la nausée.








Hors-jeu

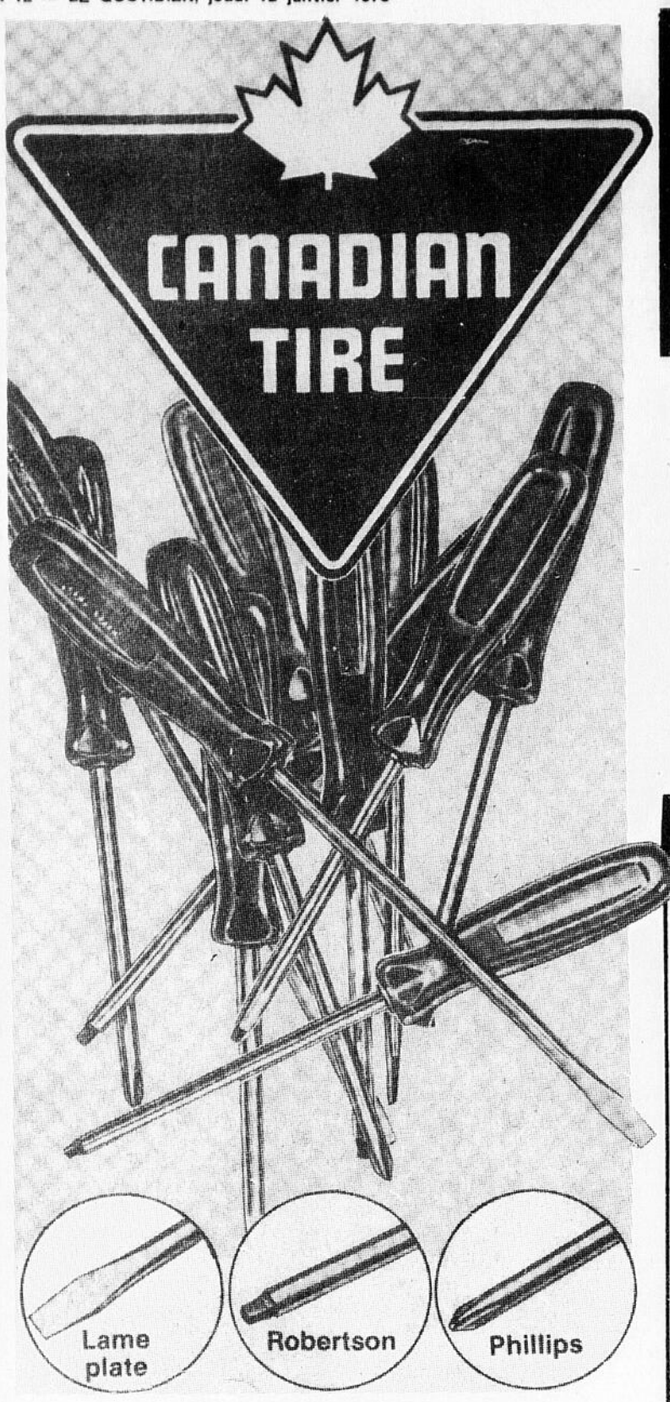
Ce sera bientôt votre tour, si vous ne faites pas d'exercice. Vous voulez jouer encore longtemps? Alors soyez actifs et découvrez une nouvelle vie.

Être en forme, c'est donc plaisant!

PARTICIPACTION



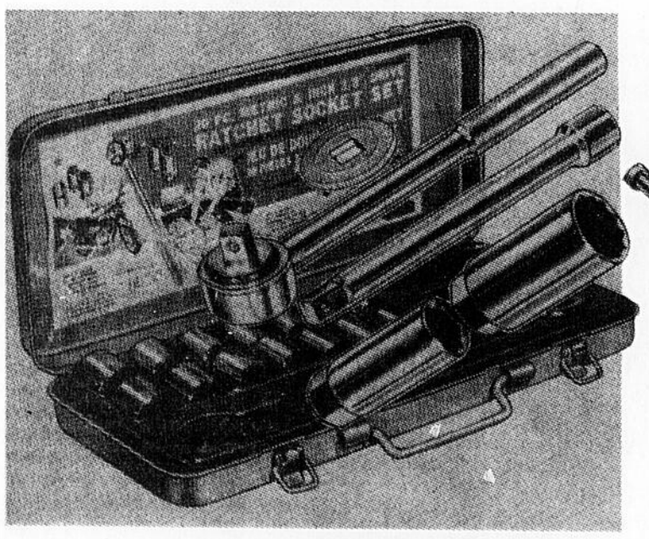
CANADIAN TIRE




# Tournevis MASTERCRAFT variés

**88c** chacun
Spécial!

Grand choix de tournevis à lames plates, Phillips et Robertson de différentes grandeurs. Chacun comporte une solide lame en acier, fortement ancrée dans une poignée en plastique rainuré de prise plus ferme. C'est le moment de renouveler vos outils! 99-2540




**Clé à douilles métriques/po. à prise 3/8"** **10.88** 20 pièces

Achat spécial! Pièces triplement chromées. Clé 8" à rochet, allonge 6", douilles à bougies 5/8" et 13/16", disque rapide à rochet. Douilles de 9, 10, 11, 12, 14, 17 et 19 mm; 3/8, 7/16, 1/2, 9/16, 5/8, 11/16 et 3/4". Plus un solide coffret en métal. 99-2227

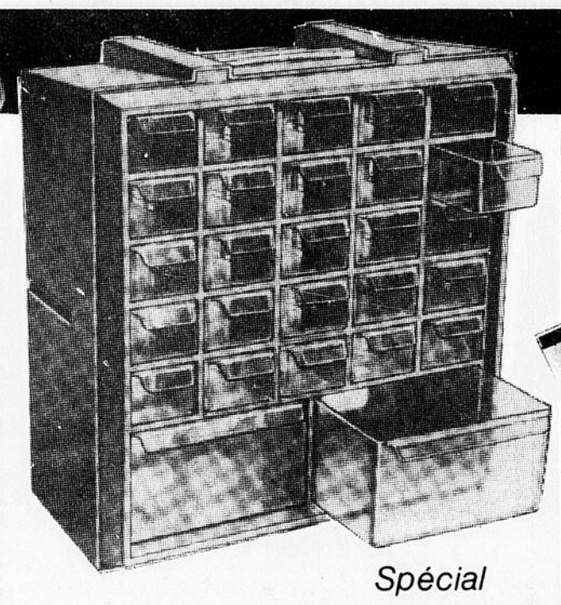
## Rabais! Perceuse de 3/8" à 2 vitesses Black & Decker




Grande Vente d'hiver **17.95** Courant $19.95

De l'énergie quand vous en avez besoin! 1000 tr/mn pour le bois, 700 tr/mn pour métaux et plastiques. Moteur antigrillage de 2.5 A. Modèle #5731. 54-2833

## Améliorez votre atelier

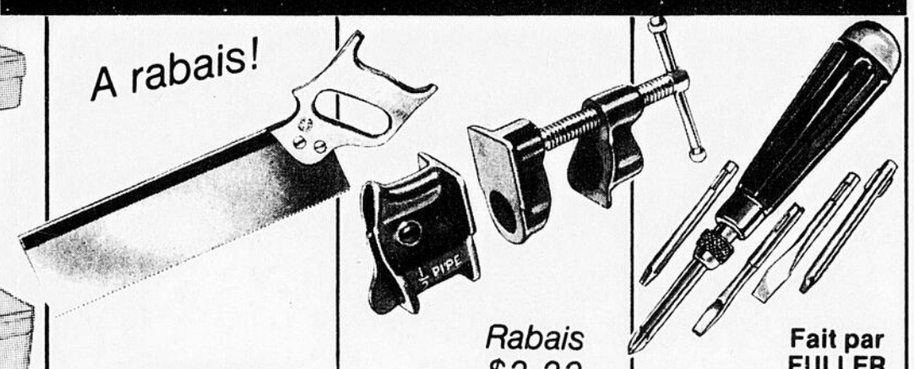


Spécial

**Casier à 27 tiroirs** **6.99** Avec poignée

Tiroirs transparents à cases, arrêts. S'accroche au mur ou s'empile sur d'autres. 99-2997

A rabais!



MASTERCRAFT
**Scie à dos ou onglets**
Cour. $4.49 **3.88**

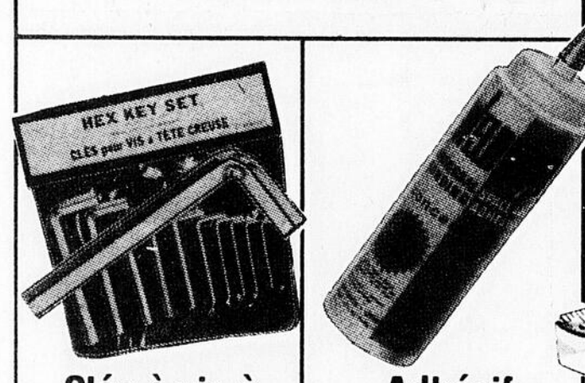
Dos acier rigide. Lame 13¾ x 4". 9 dents au pouce. Manche en bois dur. 57-7405

Rabais $2.22
**Serre-joint à tuyau ½"**
Cour. $7.99 **5.77**

Pour tuyau fileté ½", non compris. 2 pièces blocables. Mors de 1½ pouce. 57-2534

Fait par FULLER
**Tournevis 5-en-1**
Cour. $1.49 **1.19**

Manche creux logeant 2 lames plates, 2 Robertson, 1 Phillips. Environ 7". 57-3510



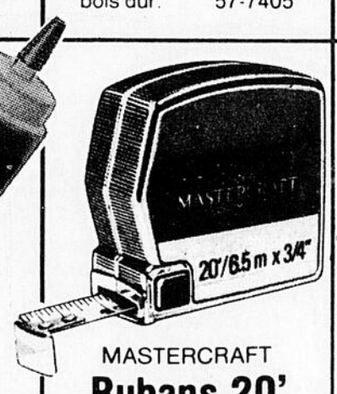

**Clés à vis à tête creuse**
11 pces Cour. $1.19 **88c**

Dimensions: .050, 1/16", 5/64", 3/32", 1/8", 5/32", 3/16", 7/32", 1/4", 5/16" et 3/8". Rabais! 58-8861



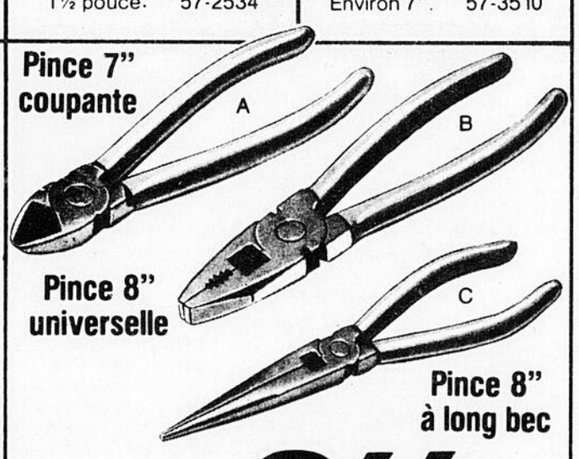
**Adhésif Weldbond**
5 oz Cour. $1.39 **1.19**

**Adhésif et bouche-fentes concentré.** Idéal pour panneaux, etc. 67-0834X
**9.5 oz,** cour. $1.99, **1.69**



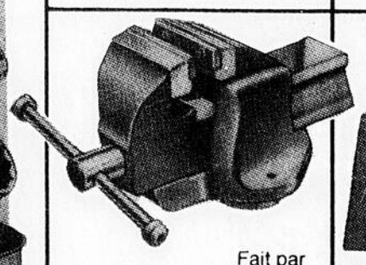

MASTERCRAFT
**Rubans 20' ou 20'/6½m**
chacun Spécial! **6.99**

Lame ¾" en acier enduit Mylar, blocable, à auto-rappel. Graduation noire et rouge. Agrafe. 99-2996



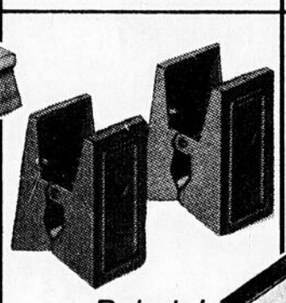

**Mastercraft à branches isolées** **3.66** chac.

**A.** En acier à outils; isolante. 58-4627 . . . . **Cour. $4.59**
**B.** Tranchant latéral matricé. 58-4638 . . . . **Cour. $4.99**
**C.** Tranchant latéral matricé. 58-4657 . . . . **Cour. $4.39**



Fait par WODEN
Rabais $6.11
**Cour. $34.99 Etau**
**28.88**

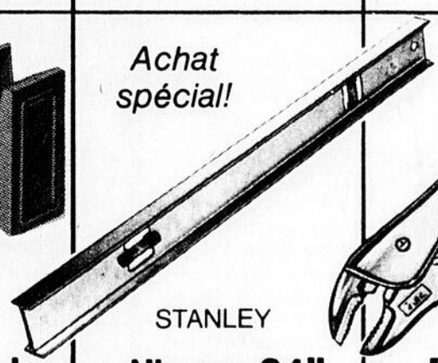
Mors de 3½" en acier trempé et recuit s'ouvrant à 4". En forte fonte spéciale. Excellent achat! 58-7813



Rabais!
**Supports de chevalet**
Paire Cour. $2.69 **2.19**

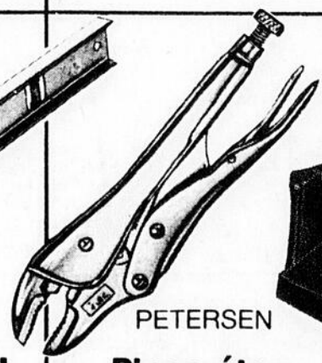
A fortes mâchoires antirouille en acier, pour monter vite et sans vis un chevalet solide. 57-1610

Achat spécial!



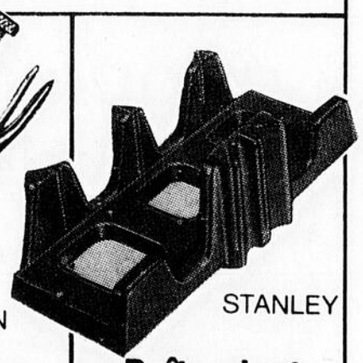
STANLEY
**Niveau 24" aluminium**
**3.88**

Cadre en aluminium refoulé en I. Tubes vertical et horizontal remplaçables. Fort et léger. 99-2225



PETERSEN
**Pince-étau de 9 po.**
Cour. $6.59 **4.99**

Pince/étau/clé en un seul outil. Acier de choix; mors minces, trempés, striés et incurvés. 58-8685



STANLEY
**Boîte plast. à onglets**
**3.44** Spécial

Rainures à 45° à dr. et gauche et à 90°. Pour scie à dos ou égoïne. Montage permanent ou non. 99-2454

**En plus! Billets-bonis au comptant** à la plupart des magasins Canadian Tire

**JONQUIERE**
693, boul. St-François.
Tél.: 542-3501

**CHICOUTIMI**
Place du Royaume

**ALMA**
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

**DOLBEAU**
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834